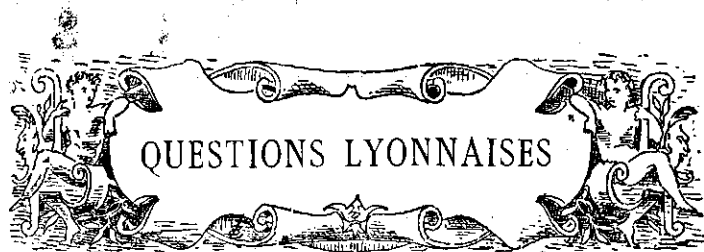


LA CONSTRUCTION LYONNAISE

Journal bi-mensuel

ARCHITECTURE — GENIE CIVIL — TRAVAUX PUBLICS



A PROPOS D'UNE EXPOSITION A LYON

Les lecteurs de *la Construction Lyonnaise* ont eu connaissance, par les articles publiés dans nos numéros des 1^{er} et 16 février dernier, des deux projets d'Exposition, l'un à la Mouche, l'autre au Parc de la Tête-d'Or.

On sait également qu'en décembre dernier les divers Syndicats du commerce lyonnais, dans une réunion tenue au Palais du Commerce, avaient voté, par 50 sur 54 :

- 1^o Le principe d'une Exposition ;
- 2^o L'emplacement : le Parc ;
- 3^o La date : 1912.

En diverses occasions, que nous avons rapportées, M. le Maire de Lyon s'était montré favorable au projet, et envisageait la possibilité de mettre à la disposition des exposants les constructions qui vont être entreprises pour les abattoirs : il y avait, dans cette combinaison, des avantages au point de vue de l'économie, mais on ne peut se dissimuler les difficultés d'appropriation de ces édifices à une destination si différente de celle pour laquelle ils ont été conçus. Dans les articles que nous venons de rappeler, avantages et inconvénients ont été suffisamment exposés pour qu'il soit superflu d'y revenir.

Une des objections les plus valables contre le projet de la Mouche est, croyons-nous, qu'il eût été difficile que les bâtiments des abattoirs fussent suffisamment avancés pour être transformés en temps en palais d'Exposition ; et qu'ensuite leur immobilisation pendant la période d'exposition, et leur remise en état après sa clôture auraient notablement retardé la mise en fonctionnement des Abattoirs, que l'importance des constructions repousse déjà à une date suffisamment éloignée.

Comme il importait que la question ne reste pas plus longtemps en suspens, le Maire de Lyon a présenté à la séance du Conseil municipal du 26 avril dernier un rapport dans lequel, envisageant le programme de travaux publics que la Ville va entreprendre, il exprime l'avis qu'« une grande ville comme Lyon, puissamment équilibrée, doit attendre son développement non pas d'entreprises artificielles que l'idée de spéculations domine, mais de l'exécution régulière d'un programme de grands travaux ».

En conséquence, « tout en réservant la question pour l'avenir, et, en particulier, pour le moment où le programme de grands travaux sera exécuté, l'Administration municipale propose de donner un avis nettement défavorable aux deux projets ».

Sur le rapport conforme de M. Guilhot, le Conseil municipal a adopté ces conclusions.

Beaucoup de nos lecteurs, qui nous avaient manifesté être favorables au projet d'exposition à Lyon en 1912, verront avec regret cette idée abandonnée. Moins heureux que leurs confrères de Nancy, où s'ouvre actuellement une exposition due à l'initiative privée, et pour une bonne part à celle de notre regretté confrère Emile Jacquemin, fondateur et di-

recteur de *l'Immeuble et la Construction dans l'Est*, les auteurs très honorablement connus dans notre ville du projet d'exposition au Parc, dont l'initiative paraît avoir été méconnue, ont dépensé en pure perte leurs études et leurs efforts pour mettre sur pied une entreprise qui aurait pu ajouter — selon l'expression de M. Herriot — une surexcitation commerciale appréciable au mouvement d'affaires qui résultera d'autre part sans conteste, mais dans une autre sphère, de l'ensemble des grands travaux municipaux.

CARNUTENSIS.

UN BEAU PROJET DE PLUS

C'est sous ce titre que M. Ant. Rivoire président du Syndicat d'Initiative de Lyon, propose, dans *Lyon Touriste*, une ingénieuse utilisation du terrain à flanc de coteau qui domine la rive droite de la Saône :

« Vous connaissez, dit-il, ce grand bâtiment très bas, ou, pour mieux dire, cet immense hangar qui est placé au bas de la colline, en face le pont d'Ainay ? C'est le parc d'artillerie.

« Entre ce parc d'artillerie et le fort — parfaitement inutile aujourd'hui — qui couronne le sommet, il existe une très longue bande de terrain, limitée au sud par un mur énorme le long duquel court un escalier.

« Vous devez maintenant avoir compris.

« Il va de soi, en effet, que cette bande de terrain est toute désignée pour créer un magnifique chemin très ombragé pour mettre en communication le quartier Saint-Just avec le quartier Perrache, en conservant l'escalier qui servirait aux gens pressés ; pour les autres, de jolies allées en S grimperaient jusqu'au sommet et iraient déboucher au commencement de la rue de Trion, sur la petite place située devant la porte fortifiée.

« La réalisation de ce projet me semble facile et je crois bien que, si le Comité des intérêts de Saint-Just voulait s'y appliquer sérieusement, il en viendrait à bout. »

M. Ant. Rivoire expose ensuite de façon très détaillée et très précise les raisons qui font ce projet facilement et économiquement réalisable. Nous sommes, comme lui, convaincus qu'il y aurait là un embellissement très appréciable pour la ville et très avantageux pour le quartier.

Si nous avons tenu à conserver le titre même de l'article, c'est qu'il exprime la pensée désabusée de l'auteur, qui est malheureusement amené à conclure : « J'ignore quel sera le sort de ce projet — ou plutôt je ne le sais que trop... » Pour nous, qui avons le souci d'un Lyon toujours plus beau et toujours plus attrayant, nous ne pouvons manquer de signaler une fois de plus l'œuvre parallèle à la nôtre poursuivie par le dévoué et actif président du Syndicat d'Initiative.

RÈGLEMENTS SANITAIRE ET DE VOIRIE

DE LA VILLE DE LYON

Ainsi que *la Construction Lyonnaise* l'a annoncé dans son numéro du 1^{er} février dernier, l'Administration a élaboré, avec le concours de conseillers municipaux, de praticiens, architectes, ingénieurs et médecins, et des chefs des services municipaux intéressés, de nouveaux règlements concernant l'Hygiène générale, l'Hygiène des habitations, et la Voirie proprement dite.

Sur le rapport de M. Fanon, exprimant l'espoir que l'art et l'esthétique, quelque peu sacrifiés jusqu'à présent, trouveront dans les constructions nouvelles de larges compensations si les propriétaires veulent bien sacrifier un peu de la valeur marchande et du revenu de leurs édifices de rapport à l'apparence et à l'harmonie architecturale de ces derniers, le Conseil municipal, dans sa séance du 26 avril dernier, a adopté les nouveaux règlements.

L'étendue de ce document ne nous permet pas de le reproduire ici. Nos lecteurs le trouveront en entier dans l'Annexe au Bulletin Municipal officiel de la Ville de Lyon du 2 mai. La Ville le fera d'ailleurs publier en brochure, pour être mis à la disposition des intéressés.

CLINIQUE VENDÔME, DE CHIRURGIE ET D'ORTHOPÉDIE

— Avenue Duquesne et rue Vendôme à Lyon —

M. J. MALLET, Architecte, 7, place Edgar-Quinet, Lyon,

Depuis quelques années, dans presque tous les quartiers de Lyon, ont été établies des cliniques particulières destinées à donner aux malades des soins spéciaux et en rapport avec les progrès et les exigences de la chirurgie moderne.

Jusqu'à ce jour, tous ces établissements ont été aménagés dans des locaux anciens pour la plupart et qui n'étaient pas faits pour cette destination. D'autres, pour occuper des immeubles plus récents, n'en présentent pas moins des défauts graves, dus en grande partie à ce que ces immeubles n'avaient pas été conçus en vue d'une utilisation sanitaire.

On n'y rencontre aucune des qualités que l'on est en droit de demander à une installation de maison de santé : point d'éclairage, aucune disposition pratique pour les services généraux ou spéciaux ; la maison a été construite pour les besoins de la location, et non pour ceux de l'hospitalisation.

La comparaison entre ce qui existe en Allemagne, en Suisse, en Belgique et dans quelques grandes villes de France avec le dénuement que présentait notre ville, si fière, cependant, de son Ecole chirurgicale, devait suggérer l'idée d'une fondation dont le besoin était si grand et l'absence si fâcheuse que nombre de malades ne craignaient pas de faire appel aux ressources de l'étranger.

Une maison de santé ou clinique, sans avoir rien de commun avec un hôpital, un sanatorium, un hôtel ou une maison de famille, emprunte quelques-uns de leurs caractères à chacune de ces choses : hôpital par la nature des soins du traitement et des dispositions hygiéniques, hôtel par le logement que le malade y trouve tant pour lui que pour ceux qui l'accompagnent, maison de famille par l'agencement, la discrétion et le confort. Pour ces raisons, il faut qu'une clinique ait les ressources techniques des grands hôpitaux et, cependant, l'intimité du home. Pour répondre à ce double but, il était nécessaire qu'architecte et médecins collaborent étroitement.

L'emplacement, choisi à l'intersection de l'avenue Duquesne et de la rue de Vendôme, à proximité de l'avenue de Noailles et du Parc, réalisait les conditions de gaieté, de calme, d'aération nécessaires et restait cependant assez central pour que les malades fussent à proximité des soins, surtout en cas d'urgence, et des visiteurs désireux d'avoir facilement de leurs nouvelles. Nos trois plus grandes lignes de tramways ont leurs stations dans un rayon de trente mètres.

La maison a été construite sur le plan carré, qui permet d'obtenir le maximum d'utilisation du terrain en évitant les places perdues, et surtout les coins, d'un entretien difficile et d'un éclairage douteux.

Au contraire, l'architecte a pris à charge de ménager des dégagements larges et faciles, des vestibules spacieux, accueillants et inondés de lumière. De même, les étages ont été espacés à des hauteurs qu'on ne retrouve plus guère que

dans les demeures seigneuriales ; ils atteignent, au rez-de-chaussée et au premier étage, jusqu'à 4 m. 10. Pour éviter toute humidité et chasser cette impression de cave que donne toujours un sous-sol trop bas, celui de la clinique Vendôme a été surélevé jusqu'à 2 m. 30 au-dessus du sol de la rue et repose sur une série de puits bétonnés qui assurent à l'immeuble une étanchéité comme une solidité à toute épreuve.

Mais ce qui importe autant que la conception générale et le gros-œuvre, ce sont les divisions et les distributions intérieures.

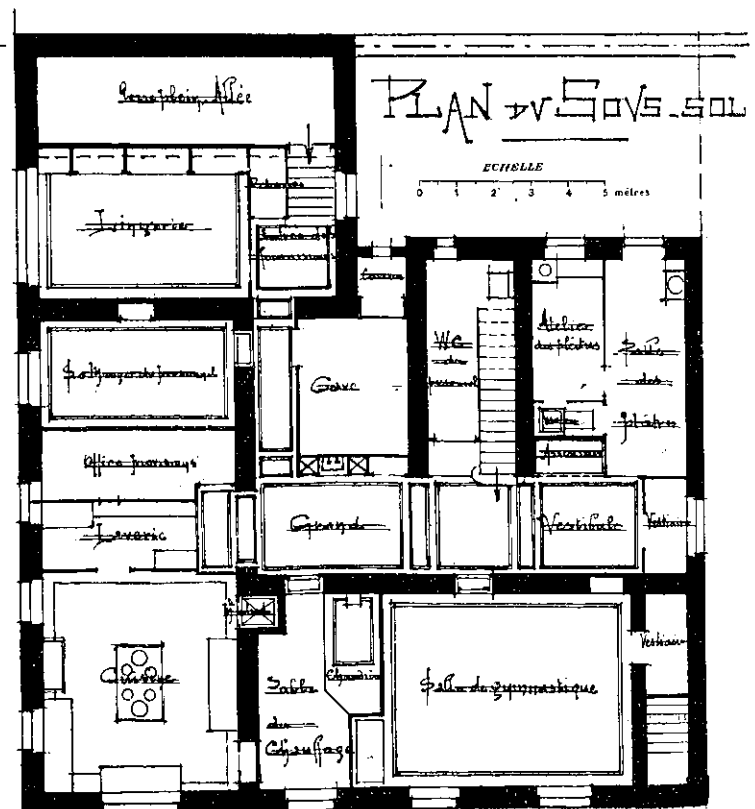
En principe, les services généraux et les services médicaux doivent être indépendants de la partie réservée aux malades. C'est pour cela que les cuisines, caves, chambres de chauffe, lingerie, salle de réunion du personnel, petits ateliers ont été placés dans les sous-sols, d'ailleurs parfaitement clairs et bien aérés. Leur accès est assuré par une porte indépendante donnant sur une allée cochère qui permet d'amener les malades en voiture jusque dans la cour privée de la maison et de les soustraire aux regards inquisiteurs et gênants des curieux de la rue.

Pour les malades venant à pied et pour les visiteurs, l'entrée principale a été ménagée sur l'avenue Duquesne.

A l'inverse, les services chirurgicaux ont été placés tout au haut de la maison, non pas dans les combles, mais dans un étage qui mesure encore 3 m. 50 de hauteur. Ils comprennent des salles d'anesthésie et de préparation des malades, des vestiaires, des salles de pansements, d'appareillage, d'opérations septiques et aseptiques, ces dernières éclairées par de larges baies et recevant encore la lumière par des velums vitrés. Ce quartier opératoire a reçu, outre la distribution d'eau ordinaire, une canalisation importante d'eau stérilisée et des aménagements de lavabos spéciaux, de chauffage et d'appareils de stérilisation en rapport avec les progrès réalisés dans les installations chirurgicales les plus récentes. Il est totalement isolé de l'étage sous-jacent par un plancher métallique et constitue un secteur fermé et indépendant.

Entre les sous-sols réservés aux services généraux et le quartier opératoire, repoussé au sommet et dans un angle de la maison, s'étagent et se distribuent les chambres destinées aux malades. Elles se recommandent par leurs proportions heureuses, par l'absence d'angles aigus, par les commodités qu'elles offrent aux malades.

Chacune d'elles présente, en effet, un cabinet à toilette, un



lavabo à eau courante et est séparée de la chambre, voisine par une cloison double s'arrêtant au pontage, ce qui réalise un isolement absolu au point de vue du bruit.

celles annexées à certaines chambres, une petite cuisine, une lingerie-office, une chambre pour la garde et tout ce qui est nécessaire au service rapide et autonome des malades qui s'y trouvent.

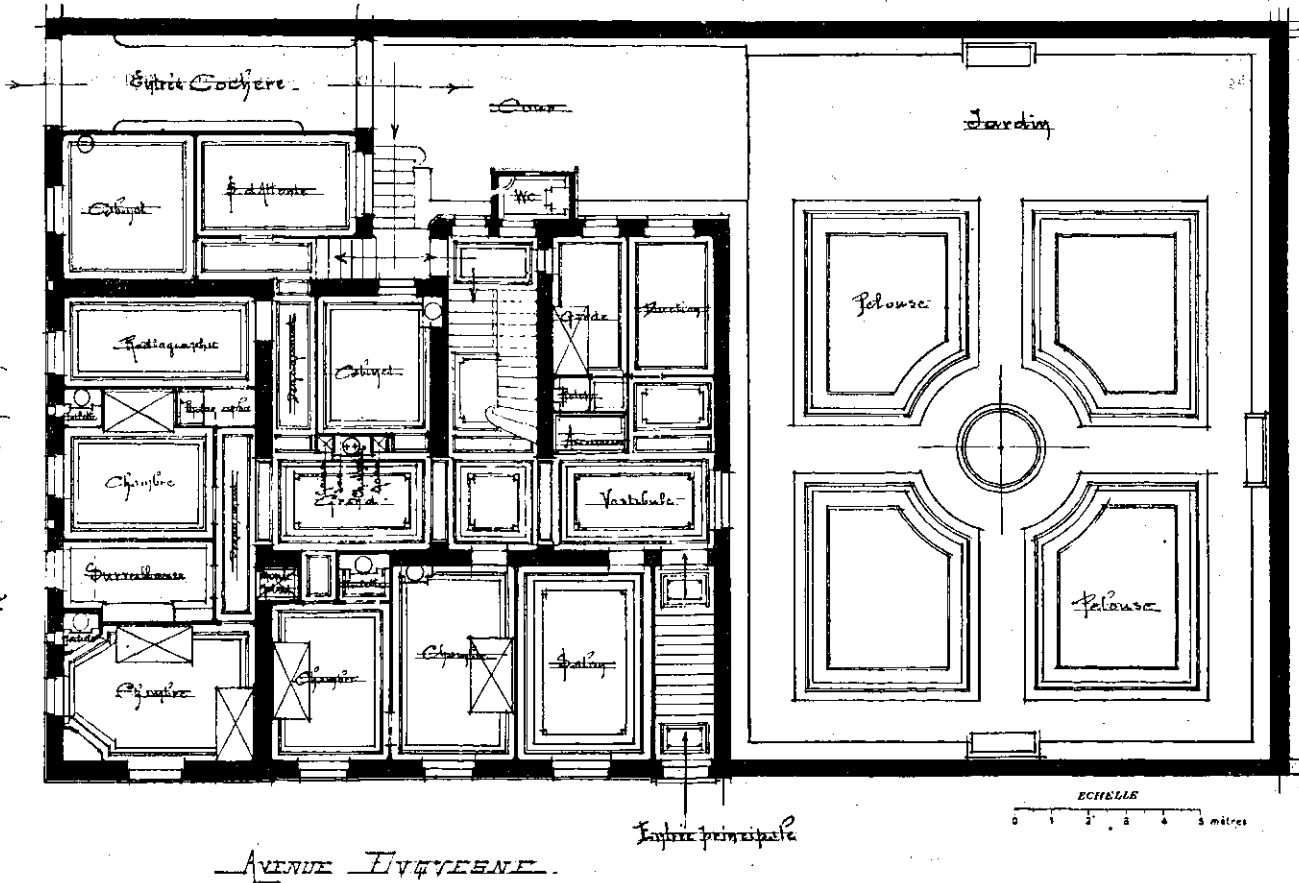
La liaison nécessaire cependant entre les divers étages et les services généraux ou spéciaux est assurée par un ascenseur électrique, des monte-plats complètement isolés des chambres dans des gaines destinées à amortir les bruits qui pourraient résulter de leur fonctionnement.

Un réseau de sonneries discrètes et de téléphones intérieurs permet à chaque étage, et même à certaines chambres privilégiées, de communiquer avec les postes principaux suivants : la direction, la cuisine, la lingerie et le quartier opératoire.

En outre, pour

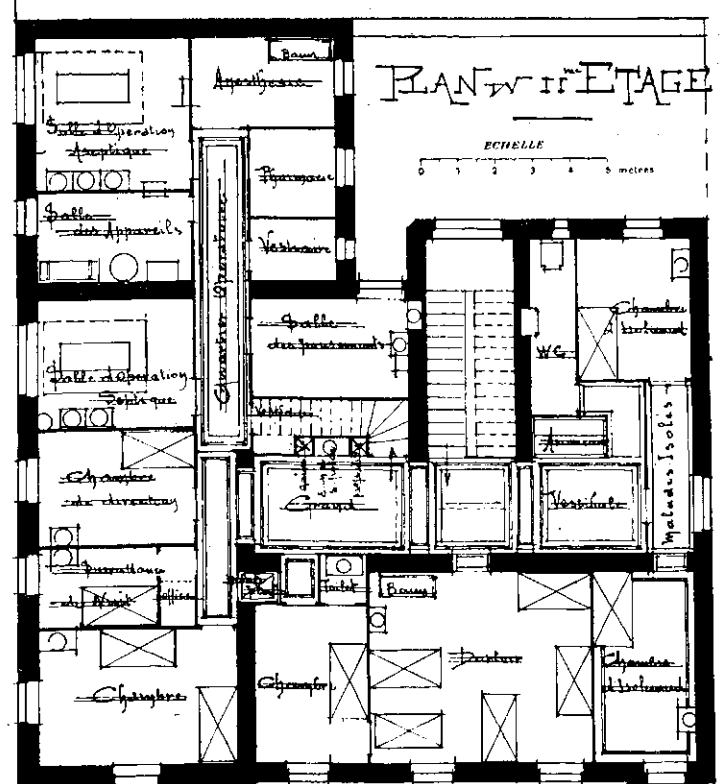
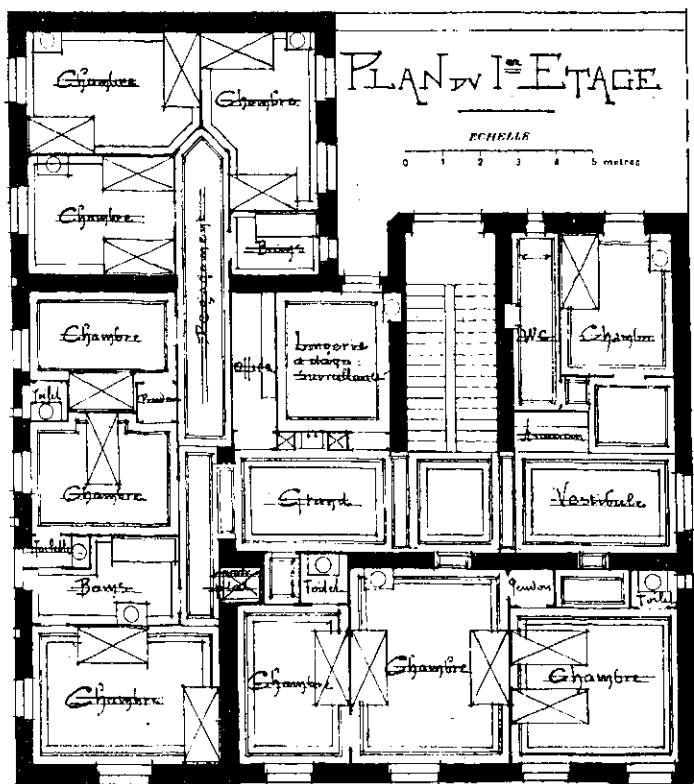
que la plus rigoureuse propreté règne, non seulement à chaque étage, mais dans la montée d'escaliers qui les relie, des gaines à linges et à pansements permettent de précipiter directement aux sous-sols, dans des boîtes métalliques fermées, tous les objets dont le contact peut être dangereux ou l'odeur désagréable.

Enfin, pour les nécessités et la commodité du service, un poste d'eau chaude et froide a été placé au centre de chaque



Néanmoins, un certain nombre de chambres, à chaque étage, peuvent communiquer par des tambours fermés à double porte avec les chambres voisines, ce qui donne aux malades la facilité d'occuper avec leur famille un véritable petit appartement ou quartier indépendant du reste de l'étage.

D'ailleurs, chaque étage a, pour ainsi dire, son individualité propre ; il possède une salle de bains indépendante de



étage. Peu d'immeubles à Lyon possèdent une canalisation d'eau chaude et froide aussi complète et aussi étendue. Elle a été établie avec un soin, une habileté qui font honneur à MM. Thomas et Cie.

Le chauffage et la ventilation restaient des problèmes difficiles à résoudre. Le choix de l'architecte s'est arrêté, pour le premier, sur le chauffage à eau chaude, plus coûteux d'installation, sans doute, mais plus doux, plus réglable, plus régulier, et surtout beaucoup plus hygiénique.

Presque partout, les radiateurs ont été placés dans l'ébrasement des formettes des croisées, au-devant des grilles mobiles destinées à la pénétration de l'air pur ainsi rapidement réchauffé.

Pour une ventilation plus active, chaque croisée dispose d'impostes pouvant s'abattre à divers degrés et permettre un renouvellement complet de l'air, sans qu'il soit besoin de recourir à l'ouverture des croisées. Des gaines formées par des grilles mobiles et disposées à 50 centimètres du parquet et à une distance égale du plafond, permettent une ventilation plus ou moins active suivant la saison ou le désir du malade.

Moins pour se défendre d'un vis-à-vis trop éloigné pour être gênant que contre une clarté trop crue, le malade, au lieu d'abat-jour poussiéreux ou de volets pesants, peut manœuvrer, de l'intérieur même de sa chambre, des abat-jour en bois à lamettes, placés fort habilement par la maison Pontille, de Lyon, dans des caissons en embrasure qui les dissimulent au regard sans faire dans la pièce une saillie disgracieuse.

S'il est nécessaire de mettre au service des malades toutes les ressources de l'hygiène, du moins faut-il qu'elles ne leur soient point offertes sous un aspect sévère, trop froid et, pour ainsi dire, d'emblée un peu hostile.

En voyant la maison de santé, le passant doit avoir l'impression qu'il aimerait à habiter là.

Le style Louis XVI modernisé, simple, discret, d'aspect reposant, évoquait assez bien cette impression et convenait mieux que tout autre aux grandes lignes du plan adopté. Un emploi judicieux de la pierre blanche, quelques motifs de sculpture agrémentant la ligne, l'usage de tuiles patinées de Crépel donnent à l'ensemble de la construction l'aspect d'un confortable hôtel particulier et dissipent comme d'un sourire la crainte instinctive que pourrait évoquer son titre.

La même préoccupation de gaieté sobre et de simplicité souriante a présidé au choix de la décoration intérieure, annoncée par une porte en fer forgé avec motifs de gui, sortie des ateliers de la maison Jacquillard.

Le grand vestibule d'entrée et le salon d'attente ont été l'objet d'une décoration plus chaude, plus soutenue, plus riche, et à laquelle MM. Bret, Berbottino et Charbonnet ont apporté une collaboration des plus artistiques.

Dans les chambres, l'hygiène pure a repris une partie de ses droits, permettant encore, cependant, à quelques légères guirlandes fleuries de courir au plafond et de rompre la monotonie d'une peinture sans doute très claire, mais dont les tonalités ont été choisies pour que l'œil n'en fût point lassé.

Un jardin de dimensions sans doute fort modestes encadre une partie de la maison et apportera sa contribution à l'aspect général et au bien-être des malades qui pourront s'y reposer et essayer leurs forces avant de rentrer dans leurs foyers.

La description de cet intéressant édifice, que rendent plus claire encore les plans qui l'accompagnent, sera complétée, dans notre prochain numéro, par une vue de la façade.

AVIS

❗ Prière à Messieurs les Abonnés de prendre note de la date d'expiration de leur abonnement mentionnée sur l'étiquette d'envoi du Journal, afin de nous faire parvenir en temps utile le montant de leur renouvellement

HYGIÈNE DE L'HABITATION

LES CHEMINÉES ET L'ASPIRATEUR LONGHI

Le chauffage à notre époque se transforme complètement ; dans les nouveaux immeubles, il n'est plus question que de circulation d'eau chaude ou de vapeur. Au point de vue de l'hygiène, de la commodité et de la sécurité, c'est un réel progrès accompli, que l'ingéniosité des constructeurs favorise en offrant des garde-radiateurs aussi décoratifs, aussi utiles que les anciennes cheminées. Certes, cette transformation améliore le confortable à tel point que nous souhaiterions qu'elle se fit dans tous les immeubles habitables, mais il est à craindre que le nouveau mode de chauffage ne révolutionne notre façon de construire par la suppression des gaines de cheminées. Aussi entreprenons-nous une sorte de croisade en faveur des cheminées et de leurs gaines, point par routine ni tradition, tout simplement à cause des bénéfices que nous pouvons tirer de leur maintien, soit pour l'aération, soit pour la joie procurée par la flamme de l'antique foyer.

Puisque les cheminées, ne servant plus désormais au chauffage, sont avantageusement remplaçables par des garde-radiateurs, à quoi bon les conserver et leur construire des gaines ? Voici une objection. A première vue, le raisonnement semble logique, puis il est d'autant plus convaincant qu'il entraîne avec lui une sérieuse économie pour le propriétaire et que chacun est souvent incommodé par la fumée du voisin. Chose encore plus grave : on pourrait citer parmi les nouvelles constructions certaines maisons, certaines écoles qui ne possèdent qu'une seule gaine à l'usage du chauffage central ; mieux encore, dans certaines restaurations d'établissements publics les gaines existantes ont été supprimées, et ici la ventilation s'effectue par des appareils électriques ou par des dispositifs plus ou moins modernes.

Cependant, l'erreur n'a pas été commise dans les constructions luxueuses, où se trouve dans toutes les chambres la cheminée, « l'organe respiratoire des habitations », selon le mot consacré. Cette constatation me rassure et m'enhardit. Car ce serait un vrai désastre si, au cœur de l'hiver, le chauffage central cessait de fonctionner pour une raison quelconque dans un édifice ainsi désemparé. Notons que pareil cas s'est déjà présenté, et que pour remédier à cet état de choses, il a fallu recourir aux procédés les plus primitifs.

Quand même nous serions, à l'avenir, définitivement à l'abri de fâcheuses interruptions du service de chauffage central, il n'en est pas moins vrai que le feu est parfois nécessaire dans une chambre de malade et qu'une gaine reste encore le meilleur moyen de purifier l'air d'un local habité. Car, à la suite d'expériences répétées, on sait que les ventilateurs sans communication avec l'extérieur ont pour effet de contaminer l'air en augmentant considérablement le nombre des bactéries et en produisant des tourbillons de poussières dangereuses, sans parler de la sensation de froid, toujours fort gênante.

* * *

En conséquence, la gaine de cheminée doit être maintenue, ne serait-ce que pour l'aération. L'aspirateur Longhi, d'un prix modique, si précieux pour le renouvellement continu de l'air dans les chambres closes, rendant de grands services dans les ateliers, les dortoirs, les salles de réunion, en un mot, partout où l'on vit en commun, partout où l'on travaille, partout où l'on séjourne un certain temps, les fenêtres fermées par nécessité, l'aspirateur Longhi l'exige, puisqu'il n'agit efficacement que placé sur une gaine dans le voisinage du plafond.

J'ai déjà décrit et mis en valeur cet appareil (1). Si j'y

(1) Voir la *Construction Lyonnaise* du 16 novembre 1908.

reviens, c'est qu'il a par-dessus tous les autres avantages l'incontestable mérite de défendre la cheminée, cette excellente invention du passé contre laquelle se coalisent toutes les puissances du présent.

L'aspirateur Longhi vient d'être adopté par les Ministères de la guerre et de la marine ; au Comice agricole du Mont-d'Or pour l'aération des écuries, à l'exposition des pétrins mécaniques en septembre 1908, il a obtenu des médailles de vermeil. Aujourd'hui, il figure à l'exposition de Bourgoin. Partout où il a été installé, — on compte dans la région lyonnaise un millier d'installations, — il fonctionne parfaitement à la satisfaction générale. J'en ai reçu maintes affirmations, trop nombreuses pour être mentionnées, toutes élogieuses et sincères, combien diverses et variées. Buées des cuisines, mauvaises odeurs des cabinets, des chambrées et des dortoirs, vapeur d'eau, humidité, air vicié par les combustions et les respirations, tout s'en va facilement et sûrement hors du logis, sans bruit, sans courant d'air, sans abaissement subit de température, grâce à cet appareil qui fonctionne automatiquement et régulièrement, aussi bien avec une gaine froide qu'avec une gaine chaude, pourvu qu'il soit placé convenablement, c'est-à-dire tout près du plafond, ou bien à la partie supérieure d'un atelier à toiture en dents de scie, en dessous d'un vitrage protecteur du froid en hiver et du chaud en été. On peut même dire qu'il est indispensable à la salubrité des locaux qui ne sont jamais visités par le soleil, comme il s'en rencontre malheureusement encore beaucoup dans les quartiers populeux, indispensable et nécessaire dans les usines et ateliers surpeuplés, où les machines en mouvement soulèvent constamment la poussière des marchandises manipulées.

A. TUOTIOP.

POUR L'APPRENTISSAGE

Nous avons annoncé en son temps le Congrès national et général de l'Industrie, du Commerce et du Travail, qui s'est tenu à Paris les 19, 20 et 21 avril, avec cet ordre du jour : *la Crise de l'apprentissage*.

Un Comité permanent exécutif est issu de ce Congrès et a décidé de commencer immédiatement une campagne très active en vue de la réalisation des vœux du Congrès.

Ces vœux portent sur les points suivants :

« L'apprentissage, dans le commerce et l'industrie, incombera aux diverses professions qui devront en assurer l'organisation et en supporter les charges, concurremment avec l'Etat, les départements et les communes.

« Les Chambres de commerce auront la mission de diriger en France le préapprentissage et l'apprentissage.

« L'apprentissage sera organisé par des Sociétés corporatives.

« Nécessité de la création d'un *préapprentissage*, qui aura lieu sous forme d'ateliers préparatoires, soit à l'école, soit de toute autre façon, sous l'impulsion et le contrôle des Chambres de commerce.

« Nomination d'un Comité exécutif permanent composé des membres du bureau du Congrès et d'un certain nombre de membres pris parmi les Chambres syndicales ouvrières et patronales, dont le nombre pour la province sera au moins de deux par département.

« Modifications aux lois de 1892 et de 1900.

« Revision de la loi organique de 1882 sur l'école primaire pour les jeunes filles et création de centres ménagers.

« Obligation pour le Comité exécutif de convoquer les membres du Congrès en 1910. »

Le siège du Comité est fixé à Paris, 26, rue d'Angoulême, au siège social de la Société amicale des Contremaîtres et chefs de service de l'Industrie métallurgique.



ARCHITECTURE ET MUSIQUE

LA SALLE RAMEAU A LYON

L'avait-on assez réclamée sur tous les tons, la Salle de Concerts ! et depuis combien d'années, puisque, dès 1856, notre confrère *le Salut Public* déplorait l'insuffisance et l'inconfort de quelques endroits où pouvaient se faire entendre les Sociétés de musique.

Il a fallu la rencontre de diverses forces également nécessaires en la circonstance, et qu'à tous les titres on doit se féliciter d'avoir su grouper : Compagnie Immobilière se chargeant de l'entreprise, architectes capables de tirer parti d'un terrain des moins favorables, Société des Grands Concerts réunissant, pour en faire l'avance, une somme de 300.000 francs, qui lui sera remboursée par annuités en soixante ans, pendant lesquels la Compagnie Immobilière gère la salle, Municipalité remplie de bonne volonté pour donner le terrain et renoncer aux annuités qui lui auraient été payées s'il avait été, sur cet emplacement, construit un immeuble de rapport — il a fallu ce concours d'éléments multiples et réellement difficiles à faire aboutir pour que, une fois posée la première pierre, le 24 mai 1907, — les terrassements confiés à M. Monin venant à peine d'être achevés, et les fondations exécutées par MM. Rouchon et Desseauve frères (comme le reste des maçonneries) affleurant terre, — dix-huit mois suffisent à rendre utilisable un monument que Lyon peut s'estimer heureux de posséder.

Et, maintenant qu'une saison entière d'exploitation s'est écoulée, on se rend encore mieux compte des emplois nombreux auxquels la nouvelle salle répond.

Mais, bien qu'elle soit utilisée en plus pour conférences, bals ou banquets, examinons le nouveau monument sous le seul rapport de l'architecture et de la musique, en l'honneur et pour le culte de laquelle surtout il a été édifié.

Au préalable, nous nous faisons un plaisir de reproduire une page sinon inconnue, en tout cas sans doute oubliée, que Victor de Laprade (1) écrivait sur « la Musique et l'Architecture », et qui nous paraît ici tout à fait à sa place :

**

« Ce n'est pas tel ou tel aspect de la nature qu'exprime la musique, c'est la nature dans son ensemble, dans ses lois générales ; et, par là, s'établit son analogie avec celui des arts qui paraît le plus éloigné d'elle, l'architecture.

« L'œuvre souveraine de l'architecture, celle qui constate et qui affirme sa priorité et sa prééminence sur les autres arts, c'est le temple. Que cette grande œuvre soit, comme on l'a prétendu, précédée et préparée par les essais de l'architecture utilitaire, qui commence à la caverne et à la cabane, ou, comme nous le croyons, que la première idée de l'art soit venue à l'homme à l'heure de la première prière et du premier culte rendu à Dieu, il est certain que, dans toutes les nations, c'est le temple qui est l'œuvre caractéristique de l'art de construire. L'intention évidente du prêtre archi-

(1) Victor de Laprade, de l'Académie française, *Contre la Musique*. — Pour expliquer l'opposition existant entre ce titre et les idées exposées dans notre citation, nous devons extraire de la préface les quelques lignes suivantes : « Le titre de ce petit volume est un titre menteur ; l'auteur n'a jamais eu l'intention de parler contre la musique. Mais il est contraint à subir, pour les besoins de cette étude, le nom que lui donnent ses contradicteurs ; on l'a représenté comme un irr-conciliable, comme un farouche ennemi d'un art qu'il adore presque à l'égal du sien. Je ne reproche aux autres que de m'avoir pris comme un adversaire, pour un ennemi du plus séduisant des arts et d'avoir ainsi, malgré moi, imposé à cette modeste et impartiale étude son vilain titre : *Contre la Musique*. »

tecte, c'est de reproduire, selon sa croyance, une figure de l'habitable divin, de l'Univers pris pour symbole du monde invisible, de Dieu lui-même dans les religions qui le considèrent comme incarné dans la nature. Dans tous les cas, c'est durant sa période religieuse que l'architecture règne sur les autres arts et les tient tous enchaînés dans son sein : statuaire, peinture, musique et poésie.

« En la suivant, à travers son histoire depuis l'Orient primitif jusqu'à la Grèce, on voit se développer avec elle le sentiment de la liberté et celui de l'idéal. En même temps, se développe la puissance d'abstraction et d'analyse qui, en séparant les arts, la religion et les sciences les uns des autres, assure le progrès de chacun. Des temples-cavernes d'El-lora jusqu'au Parthénon d'Athènes, en passant par l'Assyrie, la Perse et l'Égypte, l'architecture se dégage de cette symbolique confuse du panthéisme qui aspire à reproduire vaguement la figure de l'Univers-Dieu ; elle gravite en rejetant chaque jour quelque chose de ses attaches matérielles à la nature et au symbolisme, vers l'idée pure du beau, vers la représentation d'un idéal librement conçu dans la conscience humaine, sur les seules données de la raison.

« Tandis que les temples de l'Inde, dans leur étendue illimitée, dans leurs formes et dans leurs rythmes indéterminés et sans ordres fixes, dans la multiplicité des figures monstrueuses qui recouvrent leurs parois, prétendent représenter l'Univers lui-même, en sa double vie organique et inorganique, avec le fourmillement des créatures et l'étendue indéfinie de l'Être qui les supporte, le Parthénon n'aspire qu'à satisfaire la conception rationnelle du beau, à reproduire un certain idéal qui s'est formé dans l'esprit humain, indépendamment du sens et de l'action de la nature. L'architecture grecque est le triomphe du plus pur spiritualisme dans l'art ; rien n'y témoigne d'une préoccupation panthéiste et d'une imitation quelconque de l'Univers ; c'est la raison divine et humaine, l'éternelle raison qui a fourni le modèle, c'est elle qui se manifeste sur ces frontons éblouissants, c'est elle qu'on adore autour de ces colonnades.

« Si libre, si rationnelle, si humaine qu'elle soit, l'architecture ne peut échapper cependant à cette loi de tout art qui l'astreint à représenter quelque chose de la nature. Qu'est-il donc resté du naturalisme à l'architecture au moment où elle atteint sa suprême beauté chez les Grecs et au moment où elle a conquis la plus grande indépendance de tout symbole, en se subordonnant à la seule idée du beau et aux proportions humaines ? Absolument rien qui n'appartienne à l'esprit plus qu'à la nature : à savoir, l'éternelle géométrie, l'expression des lois de l'étendue combinée avec l'idée du beau, telle qu'elle se forme dans la raison la plus libre et la plus dégagée des sens. Les règles du nombre et de la mesure, la loi des proportions appliquées par le goût et de l'élégance, voilà tout ce qui subsiste de nécessaire, de fatal dans l'architecture grecque, tout ce qui rappelle l'ancienne soumission de cet art au sentiment de la nature. Le symbolisme a disparu entièrement ; la raison ne relève plus que d'elle-même dans le choix des formes ; et l'idée du beau, qui se joue à travers l'édifice, est désormais la seule souveraine de l'œuvre.

« Nous nous arrêtons à l'architecture grecque pour constater ce qu'il y a d'essentiel à cet art livré à lui-même sans aucun autre souci que celui de sa propre perfection, parce qu'avec l'architecture chrétienne, le symbolisme commence, et, avec lui, surviennent d'autres exigences que celles de la raison pure et de l'idée générale du beau. Dans l'art grec affranchi du symbolisme, il ne reste plus de fatal que l'application des lois nécessaires de toute construction, et ces lois y ressortent mieux dans leur simplicité, l'édifice n'étant pas surchargé des ornements et des détails dont le compliqué, ailleurs, la tradition religieuse ou l'imagination d'un artiste, dominée par le sentiment de la nature.

« Quand le symbolisme est exclu de l'architecture, quand le temple a cessé d'être la figure de l'Univers-Dieu, comme

dans l'Orient panthéiste, et qu'il n'est pas encore l'image de l'Église du Christ, comme au moyen âge, l'édifice conserve deux éléments essentiels : l'un qui se rattache encore aux lois fatales de la nature, l'autre qui dérive des libres facultés de l'esprit. La géométrie toute seule régit la charpente, ce qu'on pourrait appeler le squelette du monument, dont toutes les pièces sont assujetties à des mesures, à des proportions, à des rapports qui peuvent s'exprimer par des nombres. C'est ainsi que, dans l'architecture grecque, la dimension des colonnes relativement au reste de l'édifice, leur nombre, leurs intervalles, les rapports de la hauteur au diamètre, de la base avec le chapiteau, l'angle du fronton, les proportions des frises, de l'entablement, de toute la membrure des constructions, sont soumis à des règles fixes, nécessaires, qui précèdent et qui dominent les suggestions de l'idée du beau chez le constructeur. Ces règles sont les lois mêmes de toute substance étendue, les mathématiques éternelles. Le gros œuvre, le corps du temple qui s'ordonne sous leur empire, correspond à la nature elle-même dans ses lois les plus générales et considérées comme le support et la matière de tous les êtres. Toute cette portion de l'art est fatale ; le goût et la liberté de l'artiste n'y peuvent rien changer.

**

« C'est ainsi que, dans la musique, les intervalles des notes, les rythmes, les mouvements, les mesures dépendent de la géométrie du temps, comme l'architecture dépend de la géométrie de l'espace. Cet élément de la musique est nécessaire ; il est réglé par des calculs invariables comme ceux des sciences exactes ; cet art, le plus capricieux de tous, par certains côtés et par les effets qu'il produit sur les divers tempéraments humains, se lie par ses principes essentiels aux lois les plus profondes et les plus générales de l'être. La musique représente par là tout un monde extérieur et supérieur à l'homme, elle est placée pour cette part d'elle-même au-dessus des atteintes de la liberté ; elle est, par conséquent, impropre à l'exprimer et à réagir sur elle. Par ce côté qu'elle a de commun avec l'architecture, elle manifeste certaines grandes lois toutes divines contre lesquelles l'homme ne peut pas se révolter et qu'il n'a aucun mérite à reconnaître : la musique donne à notre intelligence une certaine idée de l'ordre immuable des choses ; elle lui communique par là une incontestable élévation ; mais elle n'agit point sur le sens moral, sur le sens esthétique proprement dit, pas plus que ne le fait l'architecture par ce côté pareil qui répond aux sciences mathématiques. Là s'arrête l'analogie de l'architecture et de la musique dans leurs effets sur l'esprit.

« Cette analogie persiste sur d'autres points. L'architecture est l'art de diviser harmonieusement l'étendue, comme la musique est l'art de diviser harmonieusement la durée. Mais les matériaux qui servent à cette division — les sons et la pierre — sont susceptibles d'être distribués sur plusieurs modes, et de recevoir des ornements, nombreux dans l'art de la construction, innombrables dans celui de la mélodie. Nous n'entreprendrons pas une comparaison entre les divers modes en architecture et en musique ; nous avons hâte d'arriver aux caractères propres de la musique, à ce qui fait de ce dernier art, si voisin du premier par certains principes, son contraire le plus frappant par les effets qu'il produit.

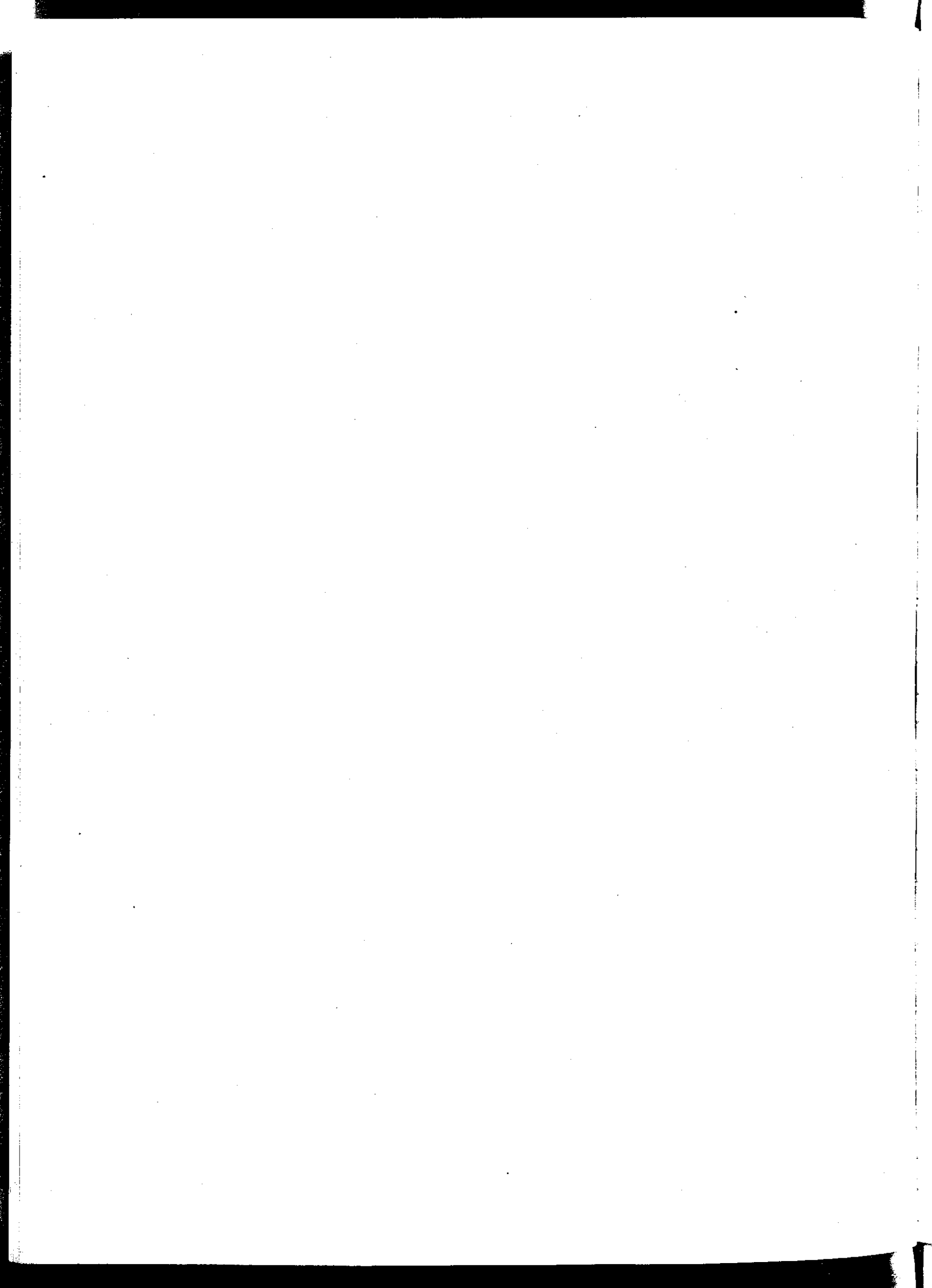
**

« L'œuvre architecturale, quels que soient l'ordre et le style auxquels elle appartient, produit dans l'esprit une première idée de permanence, de solidité, d'éternité. Le temple, quel qu'il soit, est fait pour durer ; on en juge ainsi à première vue. Il a encore cela d'évident qu'il est fait pour contenir, pour réunir, pour associer des hommes dans une pensée, dans une fonction communes. Tout édifice, et surtout l'édifice par excellence, le monument religieux, impose à l'intelligence cette idée d'ordre, de conservation, de subordination à un but social. Les variations nombreuses que subit le thème général du temple, selon le culte qu'il est appelé à desservir, la dis-



LYON — SALLE RAMEAU

MM. F. CLERMONT et E. RIBOUD, Architectes



tribution, les ornements n'éveillent plus des idées aussi évidentes ; les détails ne parlent pas à tout homme aussi clairement que l'ensemble ; ils ne sont entièrement compris que par les initiés ; mais ces initiés sont tous les fidèles de la même religion : c'est tout un peuple, toute une race. Ainsi, sans se rendre compte de la signification de tous les motifs et de tous les accessoires symboliques que comporte le plan d'une église, tous les chrétiens savent à quelle cérémonie chaque partie est destinée, et ils connaissent le sens et le but de cette cérémonie. Le temple a donc pour eux un sens très intelligible et aussi invariable que la religion. Le goût personnel, la fantaisie de l'architecte n'ont eu carrière qu'en de si minces détails qu'ils n'ont modifié en rien le langage de l'ensemble.

« Art merveilleux, le plus sublime, le plus religieux de tous, qui, sans se départir de la soumission la plus absolue au dogme, sans jamais perdre de vue l'expression de l'idée morale, permet à l'artiste tant d'audace et témoigne, plus que tous les autres, de la vigueur et de la liberté de son esprit ! Art à la fois le plus symbolique et le plus simple de tous ; le plus mystérieux dans ses visées, car il exprime la métaphysique et le dogme, et cependant le mieux compris ! C'est en lui que tous les autres arts doivent chercher leur règle et leurs modèles. C'est lui qui donne les meilleurs conseils de liberté sous la règle et de subordination de la matière à la pensée.

« Dans sa partie la plus mobile, la plus arbitraire, la plus abandonnée à la fantaisie personnelle, l'architecture conserve encore le mérite de la solidité et de l'évidence. L'intention, si capricieuse qu'elle soit, s'exprime sous une forme qui produit sur tous les spectateurs la même impression. L'œuvre unit les esprits dans une pensée commune. Car il est impossible de se méprendre sur une forme visible, sur la figure d'un animal ou d'une plante, et de méconnaître le caractère qui leur est attribué. Si les nuances du sentiment varient parmi les spectateurs, l'idée positive est la même chez tous. »

Examinons maintenant comment la salle Rameau répond par son architecture aux conceptions de l'écrivain lyonnais.

Une des plus grosses difficultés provenait de la disposition trapézoïdale du terrain : les habiles architectes, MM. F. Clermont et E. Riboud, ont d'abord commencé par établir la salle le plus spacieusement possible, de façon à lui donner une forme ovale ; puis, dans les recoins, les angles, ils ont logé les escaliers, vestiaires, water-closets.

L'extérieur, vu de la place de la Miséricorde, présente un aspect grandiose et monumental, avec ses grandes lignes sans surcharges ornementales et ses profils où se jouent sans excès quelques effets d'ombre et de lumière.

Quelques points de grès flammé, heureusement distribués, formant frise au-dessous des trois grandes baies de la rotonde d'angle, et se continuant sous la corniche de la façade rue Louis-Vitet, viennent combattre l'uniformité de la pierre blanche ; on remarque notamment les robustes mufles de lions servant de couronnement au motif décoratif qui accuse chaque travée de cette façade latérale. Tous ces grès proviennent de la maison Greber, de Beauvais.

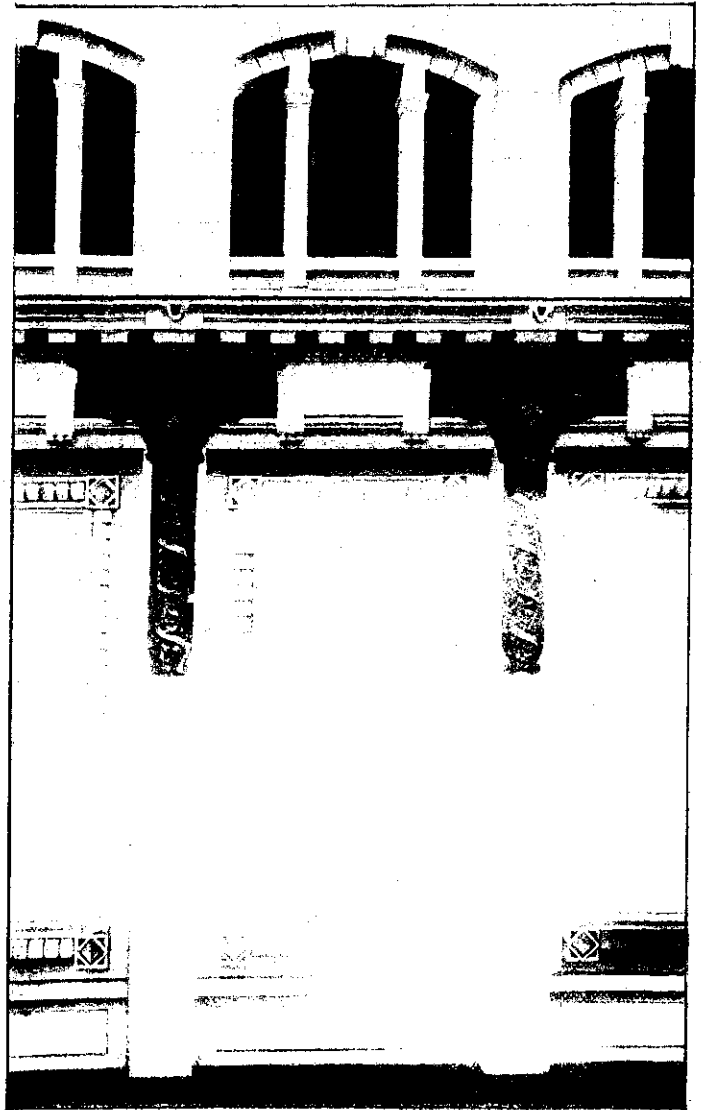
Au fronton s'enlève, dans ses tons héraldiques, l'écusson de Lyon, exécuté en mosaïque par MM. Bertin, Bouché et Cie, à qui est également confiée l'exécution des deux figures allégoriques que la Ville va prochainement faire placer sur la façade principale, rue de la Martinière.

C'est sur cette façade que se trouvent les deux entrées principales : à gauche, à l'angle de la rue Hippolyte-Flandrin, l'entrée d'honneur, avec son escalier monumental, précédé par deux colonnes en marbre bleu de Savoie, d'élégantes proportions. Les soubassements, d'une hauteur de 1 m. 30, sont également en marbre bleu de Savoie. La décoration, confiée à M. Penelle, en est sobre, mais emprunte sa richesse à la nature des matériaux fournis par MM. Guinet et Verzier.

La rampe est d'un joli dessin, et le motif fer forgé et bronze qui se répète à chaque palier est élégant et bien approprié.

L'autre entrée est située à droite, du côté de la rue Louis-Vitet, donnant accès à un escalier entièrement construit en béton armé et qui est en lui-même un véritable chef-d'œuvre de construction ; armé de tiges de fer hélicoïdales, cet escalier forme un seul bloc.

Deux autres escaliers, moins importants, sont situés aux angles opposés du bâtiment.



LYON. — SALLE RAMEAU

Travée de la façade rue Louis-Vitet avec décoration de grès flammé.

Largement suffisants pour donner accès à la salle et ses dépendances pour le début d'une séance ou d'une audition où les entrées s'échelonnent sur une durée assez longue, ces escaliers, malgré les vastes proportions des deux premiers, ne permettent pas une évacuation suffisamment rapide, à cause de l'arrêt du public aux vestiaires du rez-de-chaussée et du premier, et contre lesquels vient buter le flot des étages supérieurs. Mais nous croyons que cet inconvénient provient surtout de ce que les locataires de la salle n'organisent pas de façon rationnelle l'utilisation de ces dégagements.

L'escalier d'honneur devrait seul desservir toutes les places des fauteuils et des loges côté gauche ; l'autre escalier permettrait d'évacuer facilement tout le fond de la première galerie (les loges de droite pouvant descendre par le petit escalier du fond) et la seconde galerie.

(A suivre.)

HENRI SOILU.

AVIS ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Nomination d'un adjoint à la Mairie centrale de Lyon.

Par arrêté du 28 avril, confirmant le vote du Conseil municipal du 26, M. Roustan a été nommé adjoint à la Mairie centrale — en suite de la démission de M. Beauvisage, élu sénateur — avec les attributions suivantes : *Hygiène* : vaccine ; laboratoire municipal ; règlement sanitaire. — *Architecture* : Bâtimens et travaux communaux. — *Finance et comptabilité* : Taxes de remplacement ; statistiques ; enseignement supérieur municipal.

M. Beauvisage, conseiller municipal, est délégué aux services suivants : Caisse des écoles ; colonie de vacances ; classes de perfectionnement.

Construction des ponts la Feuillée et de l'Homme-de-la-Roche.

A la séance du 26 avril, le Conseil municipal de Lyon a adopté les conclusions du rapport du Maire relativement à la construction de ces deux ponts, dont l'ensemble des travaux sera adjugé en un seul lot. Ils sont ainsi évalués.

Pont la Feuillée : Terrassements et maçonneries, fr. 440.633,95 ; charpente métallique, 408.165 fr. ; somme à valoir pour dépenses imprévues, personnel de surveillance, épreuves et vérification dans les usines, 101.201 fr. 05. Total : 950.000 francs.

Pont de l'Homme-de-la-Roche : Terrassements et maçonneries, 96.387 fr. 50 ; charpente métallique, 172.177 fr. 95 ; somme à valoir, comme ci-dessus, 31.434 fr. 55. Total : 300.000 francs.

Une Commission spécialement nommée à cet effet arrêtera la liste des concurrents admis à prendre part à l'adjudication au rabais sur soumissions cachetées.

Adjudication des travaux de construction des Abattoirs de Lyon.

Comme suite à l'information publiée dans notre dernier numéro, nous croyons pouvoir signaler aux intéressés que les adjudications ne commenceront pas avant août ou septembre prochains. En raison de l'importance des travaux et de leur durée, il est vraisemblable que les adjudications seront échelonnées, de façon que les cahiers des charges des derniers lots, par exemple, soient en rapport avec les conditions économiques qui se pratiqueront quand viendra le moment d'exécuter les travaux en faisant l'objet.

Distinction honorifique.

Nous sommes heureux d'adresser nos sincères félicitations à M. Gabriel RAMBAUD, secrétaire général du Syndicat des Architectes du Rhône, qui vient d'être fait chevalier de l'Ordre du Nichan-Iftikhar de Tunis ; cette flatteuse distinction lui a été conférée, sur la proposition du Résident général de France, en suite de ses travaux sur les fouilles de Carthage et de ses remarquables études sur les rapports de l'art byzantin, de l'art roman et de l'art arabe.

Hospices civils de Lyon.

Adjudication le mardi 25 mai 1909, passage de l'Hôtel-Dieu, n° 56, à deux heures, par devant M^e Berger, notaire, demeurant rue Puits-Gailot, n° 1, de la propriété Willermoz, située à Lyon, boulevard de la Croix-Rousse, n°s 168 bis et 170.

Superficie : 3 804 mètres carrés. — Mise à prix : 100.000 fr.

Renseignements à l'Administration Centrale des Hospices, passage de l'Hôtel-Dieu, n° 56.

Les perspectives monumentales de Paris.

Le Conseil des Ministres a décidé, le 10 courant, qu'il y avait lieu de nommer une Commission interministérielle, chargée de centraliser l'action des divers services concernant le maintien des perspectives monumentales de Paris.

En coordonnant l'action de ces services, on pourrait mieux

assurer la conservation de la beauté de la capitale. On confiera à la Commission qui va être nommée dans ce but le soin d'examiner si l'on ne pourrait pas classer certaines rues et certaines places, comme on classe des monuments.

CONCOURS

IZIEUX ET SAINT-MARTIN-EN-COAILLEUX

CONSTRUCTION D'UN ABATTOIR

Nous avons annoncé ce concours dans notre numéro du 16 avril la date du rendu en était primitivement fixée au 16 mai ; le délai ayant été reconnu insuffisant, nous sommes informés qu'il est prorogé jusqu'au 31 mai prochain.

L'auteur du projet classé premier recevra l'exécution aux honoraires de 5 % ; les deux projets venant ensuite seront primés à raison de 300 et 150 francs.

COURS OFFICIEL DES MÉTAUX A LYON

14 Mai 1909

DROITS D'ACCISE EN SUS
les 100 kil

Cuivre en lingots affiné	162 50	167 50
— en planche rouge	190 »	200 »
— — — jaune	160 »	170 »
Etain Banca en lingots	365 »	367 50
— Billiton et détroits en lingots	357 50	360 »
Plomb doux 1 ^{re} fusion en saumon	40 »	41 »
— — — — — œuvre : tuyaux et feuilles	43 »	43 50
Zinc refondu 2 ^e fusion	55 »	56 »
— laminé en feuilles. Vieille montagne	74 »	76 »
— — — — — Autres marques	72 »	73 »
Nickel brut pour fonderie	550 »	» »
— laminé	600 »	» »
Aluminium brut pour fonderie	180 »	» »
— — — — — laminé	300 »	300 »
Fer laminé 1 ^{re} classe*	20 »	20 50
Fer à double T, AO	21 »	21 50
Tôle ordinaire, 3 millimètres et plus	21 50	22 »

DEMANDES EN AUTORISATION DE BATIR

Du 26 Avril au 10 Mai 1909

Rue du Béguin, 4. Maison. Propr., M. Michel Sapin, 2, rue du Béguin. Arch., M. Cadet, 75, rue Ney.

Impasse du Lutin. Atelier. Propr., M. Souvras, 25, cours Morand. Arch., M. Lacombe, 124, rue du Dauphiné.

Rue Chevreul 28 Ecurie et remis. Propr., M. Pallier, 107, rue des Trois-Pierres.

Cours Vitton, angle rue D. Maison. Propr., M. Gallien, 118, avenue Thiers. Arch., M. Vermorel, à Oyonnax (Ain).

Chemin des Culattes. Maison. Propr., M. Grand, 109, chemin de Gerland.

Gare de la Croix-Rousse. Maison. Propr., Compagnie P.-L.-M., conducteur, M. Mallet.

Impasse Bonnefond. Maison. Propr., M. Krien, 6, rue Vaudray.

Rue Garibaldi, 135. Hangar. Propr., M. Mollon, 135, rue Garibaldi.

Rue Dumont, 8, et passage Dumont, 9. Transformation et agrandissement de deux maisons. Propr., Mme Arnaud, 52, cours Gambetta. Arch., M. Payet, 21, cours Gambetta.

Rue du Pensionnat, 10. Atelier. Prop., M. Deberle jeune, 30, grande rue de la Guillotière. Arch., M. Pinet, 197, chemin des Pins.

Rue du Tunnel, 16. Maison. Propr., M. Bonnet, 16, rue du Tunnel.

Avenue Berthelot, 106. Maison. Propr., M. Aroud, 102, avenue Berthelot.

Chemin de Gerland, angle du chemin du Moulin-à-Vent. Exhaussement. Propr., M. Abramini, 125, avenue Berthelot. Entr., M. Bouchet, 72, chemin des Cures.

Chemin Trarieux. Maison. Propr., M. Brochier, 65, chemin des Sablonniers.

Rue Cyrano, 20 et 22. Deux maisons. Propr., M. Belleuf, 54, route de Gevas. Arch., M. Cumin, 51, route de Vénissieux.

Rue Nouvelle. Maison. Propr., M. Meunier, 45, chemin du Moulin-à-Vent. Arch., M. Cumin, 51, route de Vénissieux.

Cours Bayard. Bâtiment. Propr., M. Gouy, 47, cours Charlemagne.

Cours Henri, 40. Maison. Propr., M. Casséras. Arch., M. Curny, 64, rue de l'Hôtel-de-Ville.

Rue de Sèze, angle rue Ney. Hangar. Propr., Mme Guthans, 10, cours Morand.

Chemin de la Croix-Morlon, 41. Deux maisons. Propr., M. Bazot, 75, route d'Heyrieux. Arch., M. Cumin, 51, route de Vénissieux.

Cours Henri, angle rue Louis. Maison. Propr., M. Ferrero, cours Henri, 99.

Rue Duguesclin, 288. Atelier. Propr., M. Rocheron, 73, rue Paul-Bert. Arch., MM. Revol et Rigard, 40, rue des Maisons-Neuves, à Villeurbanne.

Rue du Bocage, 13. Maison. Propr., M. Pralavorio, 269, avenue Berthelot.

Rue Delandine. Maison. Propr., M. Gourdon, rue Delandine. Arch., M. Boulou, 1, rue Emile-Zola.

RÉSULTATS DES ADJUDICATIONS

Rhône. — 2 mai. — *Mairie des Ardillats.* — Construction d'école et mairie. — 1^{er} lot. Soumissionnaires : MM. Dubost, 3 p. 100. — Midon, 2 p. 100 d'augmentation. — M. J. Plazanet, prix du devis. — MM. Guillebaud, 0,75 p. 100. — Adjud., M. J. Viéthel, à Salles, 1 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Adjud., M. Geoffroy, à Beaujeu, prix du devis. — 3^e lot. Soumissionnaires : MM. Vermorel, 1 p. 100. — Knay, 2 p. 100. — Philibert, 2 p. 100. — Thion, 2 p. 100. — Ducroux, 2 p. 100. — Adjud., M. Chatelet, à Beaujeu, 3 p. 100 de rabais. — 4^e lot. Soumissionnaires : MM. Chopin, 1,10 p. 100. — Buchet, 1,80 p. 100. — Bergeron, 2 p. 100. — Geoffroy, 2,50 p. 100. — Adjud., M. Briand, à Monsols, 3 p. 100 de rabais. — 5^e lot. Soumissionnaires : MM. Meunier, 2 p. 100. — Saunier, 3 p. 100. — Thevenard, 4 p. 100. — Grizard, 4 p. 100. — Adjud., M. Pouly, à Beaujeu, 5,10 p. 100 de rabais. — 6^e lot. Soumissionnaires : MM. Revoil, 3,50 p. 100. — Blanchard, 4 p. 100. — Adjud., M. Bertrand, à Beaujeu, 5 p. 100 de rabais. — 7^e lot. Soumissionnaires : M. Billiot, 3 p. 100 d'augmentation. — MM. Dupré, 0,10 p. 100. — Rongier, 0,25 p. 100. — Condemine, 0,50 p. 100. — Monnier, 0,50 p. 100. — Adjud., M. Devillaine, à Beaujeu, 1 p. 100 de rabais.

Rhône. — 2 mai. — *Mairie de Saint-Clément-sur-Vaisonne.* — Agrandissement du cimetière. Montant, 4.500 fr. Soumissionnaires : M. J. Batisse, prix du devis. — MM. A. Sylvain, 0,10 p. 100. — A. Dargnat, 0,50 p. 100. — G. Frasseix, 0,50 p. 100. — Bonnet père, 0,50 p. 100. — Bonnet fils, 0,60 p. 100. — G. Giraudet, 1 p. 100. — Adjud., M. Antoine Baurier, à Saint-Clement-sous-Vaisonne, 3,05 p. 100 de rabais.

Rhône. — 8 mai. — *Préfecture.* — Service spécial de la Saône. Entretien des ouvrages dépendant de la navigation de la Saône. — Lot n° 8. Montant, 8.000 fr. Soumissionnaires : MM. Védrine, 1 p. 100. — Monin, 2 p. 100. — Salagnac, 6 p. 100. — Antoine Chomette, 7 p. 100. — Alexis Chomette, 7 p. 100. — Une nouvelle adjudication aura lieu entre ces deux derniers soumissionnaires. — 3^e lot. Montant, 6.000 fr. Pas de soumissionnaire.

Allier. — 25 avril. — *Mairie de Branssat.* — Construction chemin vicinal ordinaire. Montant, 8.000 fr. Adjud., M. Soupizet, au Theil, 15 p. 100 de rabais.

Haute-Savoie. — 27 avril. — *Préfecture.* — Alex. Réparations aux fontaines. Montant, 2.187 fr. 66 Adjud., M. Jourdan, à Naves, prix du devis.

Haute-Savoie. — 4 mai. — *Préfecture.* — Travaux sur routes départementales. Route n° 1. Construction d'une digue. Montant, 8.282 fr. Adjud., M. Lauro, à Samoëns, prix du devis. — Route n° 10. Elargissement. Montant, 16.000 fr. Soumissionnaires : MM. Dazza, 4 p. 100. — Paganotti, 2 p. 100. — M. Bianco, prix du devis. — MM. Vaglio, 6 p. 100. — Croso, 5 p. 100. — Servatrice, 3 p. 100. — Schianchi, 3 p. 100. — Adjud., M. Béné, à Saint-Jeoire, 12 p. 10 de rabais.

Isère. — 2 mai. — *Mairie de Revel-Tourdan.* — Construction d'un groupe scolaire et mairie. — 1^{er} lot. Maçonnerie et ciment. Montant, 15.484 fr. Soumissionnaires : M. Debernardy, 1 p. 100. — Adjud., M. Joseph Borelli, à Sardieu, 2 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Charpente. Montant, 3.105 fr. Soumissionnaires : MM. Buissière et Christolhomme, 5,25 p. 100. — Adjud., Menuisiers de Vienne, 7 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Menuiserie et quincaillerie. Montant, 5.132 fr. 45. Soumissionnaires : MM. A. Janin, 3,25 p. 100. — E. Putoud, 5,75 p. 100. — E. Granes, 6 p. 100. — Martin aîné, 8,10 p. 100. — Adjud., Menuisiers de Vienne, 9 p. 100 de rabais. — 4^e lot. Plâtrerie, peinture et vitrerie. Montant, 3.975 fr. Soumissionnaires : MM. Coindat, 10,50 p. 100. — Reynon, 10,75 p. 100. — Gilibert, 11 p. 100. — Adjud., MM. Ailloud frères, à Beaurepaire, 14 p. 100 de rabais. — 5^e lot. Serrurerie. Montant, 3.235 fr. Soumissionnaires : MM. Perroud, 5 p. 100. — Teissieux, 13 p. 100. — Adjud., MM. Quario et Magliola, à Voiron, 13,55 p. 100 de rabais. — 6^e lot. Ferblanterie, zinguerie. Montant, 1.439 fr. Soumissionnaires : MM. Goudard, 15,25 p. 100. — Serres, 17,50 p. 100. — Adjud., M. Hippolyte Vial, à Voiron, 18,50 p. 100 de rabais.

Isère. — 2 mai. — *Mairie de Monestier-du-Percy.* — Chemin vicinal ordinaire. Construction. Montant, 15.000 fr. Soumissionnaires : MM. Court, 8 p. 100. — Zerbola, 23 p. 100. — Rossi, 7 p. 100. — Grandmaison, 9 p. 100. — Daspre, 24 p. 100. — Borgesio, 3 p. 100. — Maurice Arthur, 18 p. 100. — Maurice Joseph, 17 p. 100. — Milesi, 10 p. 100. — Adjud., M. Terrier, à Saint-Michel-les-Portes, 25 p. 100 de rabais.

Isère. — 2 mai. — *Mairie d'Anjou.* — Travaux sur chemins de grande communication. Elargissement. Montant, 5.235 fr. 02. Soumissionnaires : MM. C. Lagnier, 2 p. 100. — A. Cottonnet, 2 p. 100. — M. Guillermier, 7,70 p. 100. — J.-B. Corsat, 14,25 p. 100. — Oriol et H. Martinon, 20 p. 100. — Adjud., M. Louis Guillermier, à Anjou, 2 p. 100 de rabais.

Isère. — 9 mai. — *Mairie d'Alleverd.* — Chemin vicinal. Construction. Montant, 34.000 fr. Adjud., M. Pinel, à Livet, 4 p. 100 de rabais.

Loire. — 8 mai. — *Sous-préfecture de Montbrison.* — Travaux sur chemins vicinaux. — 1^{er} lot. Montant, 5.500 fr. Adjud., M. Roche, à Olliergues (Puy-de-Dôme), 3 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Montant, 10.850 fr. Adjud., M. Roche, 3 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Montant, 13.400 fr. Adjud., M. Patural, à Saint-Georges-en-Couzan, prix du devis. — 4^e lot. Montant, 12.100 fr. Adjud., M. Paillet, à Sail-sur-Couzan, prix du devis. — 5^e lot. Montant, 11.200 fr. Non adjugé.

MISES EN ADJUDICATION

Rhône. — Dimanche 23 mai, 2 h. — *Mairie de Lozanne.* — Construction d'une école enfantine et aménagements divers. — 1^{er} lot. Terrassements, maçonnerie et pierre de taille. Montant, 7.050 fr. 91. Cautionnement, 352 fr. 50. — 2^e lot. Charpente. Montant, 2.756 fr. 99. Cautionnement, 137 fr. 80. — 3^e lot. Menuiserie. Montant, 2.009 fr. 85. Cautionnement, 100 fr. 45. — 4^e lot. Serrurerie. Montant, 1.761 fr. 80. Cautionnement, 88 fr. 05. — 5^e lot. Plâtrerie, peinture et vitrerie. Montant, 1.279 fr. 25. Cautionnement, 62 fr. 45. — 6^e lot. Zinguerie. Montant, 450 fr. Cautionnement, 22 fr. 50. — Dépôt des soumissions et pièces le mercredi 19 mai, avant 6 heures du soir. — Renseignements à la mairie et chez M. Putinier architecte aux Chères.

Rhône. — Lundi 24 mai, 2 h. 1/2. — *Mairie de Lyon.* — Construction de chaussées en pavés d'échantillon de grès et de granit. — 1^{er} lot. Pavage en pavés d'échantillon de grès, cours du Midi, entre la place Gensoul et le pont du Midi. Montant des travaux prévus, 8.744 fr. 30. Cautionnement, 450 fr. — 2^e lot. Pavage en pavés d'échantillon de grès, rue des Trois-Pierres, entre le quai Claude-Bernard et la rue Pasteur. Montant des travaux prévus, 13.816 fr. 10. Cautionnement, 700 fr. — 3^e lot. Pavage en pavés d'échantillon de granit, rue Célou, entre les rues Dumenge et Josephin-Sulary. Montant des travaux prévus, 4.720 fr. 60. Cautionnement, 250 fr. — 4^e lot. Pavage en pavés d'échantillon de grès, place Saint-Jean et rue de la Brèche. Montant des travaux prévus, 14.350 fr. 50. Cautionnement, 700 fr. — 5^e lot. Pavage en pavés d'échantillon de grès, rue Cuvier, entre l'avenue de Saxe et la rue Vendôme; rue Pierre-Corneille, entre les rues Cuvier et Vauban. Montant des travaux prévus, 25.226 fr. 80. Cautionnement, 1.200 fr. — Les devis, plans et cahier des charges relatifs auxdits travaux, sont déposés au Bureau des Renseignements, à l'Office du Travail, 39, cours Morand, où chacun sera admis à en prendre connaissance tous les jours non fériés, de 9 heures du matin à 5 heures du soir.

Rhône. — Mercredi 2 juin, 2 h. 1/2. — *Hôtel de ville de Lyon.* — Travaux communaux. — Construction d'un groupe scolaire dans le quartier de la Martinière. — 1^{er} lot. Terrassement. Montant, 20.600 fr. Cautionnement, 1.030 fr. — 2^e lot. Maçonnerie. Montant, 76.850 fr. Cautionnement, 3.940 fr. — 3^e lot. Pierres de taille dures et mi-dures. Montant, 31.743 fr. Cautionnement, 1.600 fr. — 4^e lot. Pierres de taille tendres. Montant, 50.557 fr. Cautionnement, 2.500 fr. — 5^e lot. Charpente en bois. Montant, 10.500 fr. Cautionnement, 525 fr. — 6^e lot. Travaux de ciment et carrelages. Montant, 1.980 fr. Cautionnement, 600 fr. — 7^e lot. Menuiserie. Montant, 24.570 fr. Cautionnement, 1.225 fr. — 8^e lot. Parquets. Montant, 17.850 fr. Cautionnement, 900 fr. — 9^e lot. Charpente métallique, serrurerie. Montant, 27.500 fr. Cautionnement, 1.365 fr. — 10^e lot. Plâtrerie, peinture. Montant, 19.136 fr. Cautionnement, 950 fr. — 11^e lot. Vitrerie. Montant, 4.434 fr. Cautionnement, 220 fr. — 12^e lot. Ferblanterie, zinguerie. Montant, 8.330 fr. Cautionnement, 4.5 fr. — Renseignements au bureau des Renseignements à l'Office du Travail, 39, cours Morand, à Lyon.

Rhône. — Vendredi 4 juin, 2 h. 1/2. — *Mairie de Lyon.* — Vente des matériaux à provenir de la démolition de l'immeuble communal situé grande rue de la Guillotière, 137. L'adjudication aura lieu sur soumissions cachetées, sur la mise à prix de 500 francs; elle sera tranchée au profit de celui qui aura offert la plus forte somme au-dessus de cette mise à prix. Les plans et cahier des charges relatifs à la vente des matériaux dont il s'agit, sont déposés au Bureau des Renseignements à l'Office du Travail, cours Morand, 39, où chacun sera admis à en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de 9 heures du matin à 5 heures du soir.

Rhône. — Vendredi 4 juin, 2 h. 1/2. — *Mairie de Lyon.* — Entretien des bâtiments communaux et des locaux affectés à des services municipaux ou spéciaux. — *Première série* : Tous les édifices communaux, locaux en location, bâtiments et locaux affectés à l'enseignement situés entre le Rhône et la Saône sur le territoire de la ville de Lyon ou en dehors des limites de la commune. — 6^e lot. Vitrerie à l'exception des immeubles du quartier Grôlée. Estimation annuelle des travaux, 3.500 fr. Cautionnement, 350 fr. — *Deuxième série* : Tous les édifices communaux, locaux en location, bâtiments et locaux affectés à l'enseignement situés sur la rive gauche du Rhône, sur le territoire de la ville de Lyon ou en dehors des limites de la commune. — 6^e lot. Vitrerie. Estimation annuelle des travaux, 2.500 fr. Cautionnement, 250 fr. — 7^e lot. Poêlerie et fumisterie. Estimation annuelle des travaux, 10.000 fr. Cautionnement, 1.000 fr. — *Troisième série* : Tous les édifices communaux, locaux en location, bâtiments et locaux affectés à l'enseignement, situés sur la rive droite de la Saône, sur le territoire de la ville de Lyon ou en dehors des limites de la commune. — 6^e lot. Vitrerie. Estimation annuelle des travaux, 500 fr. Cautionnement, 50 fr. — *Quatrième série* : Immeubles du quartier Grôlée. — 5^e lot. Vitrerie. Estimation annuelle des travaux, 500 fr. Cautionnement, 50 fr. — Le cahier des charges relatif auxdits travaux est déposé au Bureau des Renseignements, à l'Office du Travail, cours Morand, 39, où chacun sera admis à en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de 9 heures du matin à 5 heures du soir.

Rhône. — Mardi 8 juin, 2 h. 1/2. — *Mairie de Lyon.* — Construction d'un groupe scolaire quai Jayr et rue de Saint-Cyr. — 1^{er} lot. Terrassement. Estimation des travaux prévus, 3.848 fr. 21. Cautionnement, 300 fr. — 2^e lot. Maçonnerie. Estimation des travaux prévus, 114.668 fr. 57. Cautionnement, 5.500 fr. — 3^e lot. Pierre de taille dure. Estimation des travaux prévus, 43.508 fr. 10. Cautionnement, 2.000 fr. — 4^e lot. Pierre de taille mi-dure (Tournus et Estailades). Estimation des travaux prévus, 41.225 fr. 65. Cautionnement, 2.000 fr. — 5^e lot. Pierre de taille tendre (Sainte-Juste ou analogue). Estimation des travaux prévus, 34.376 fr. 59. Cautionnement, 1.500 fr. — 7^e lot. Ciments. Estimation des travaux prévus, 16.162 fr. 89. Cautionnement, 1.000 fr. — 8^e lot. Carrelages et revêtements. Estimation des travaux prévus, 13.061 fr. 39. Cautionnement, 1.000 fr. — 9^e lot. Charpente en bois. Estimation des travaux prévus, 21.961 fr. 15. Cautionnement, 1.000 fr. — 10^e lot. Menuiserie. Estimation des travaux prévus, 44.824 fr. 30. Cautionnement, 2.000 fr. — 12^e lot. Serrurerie. Estimation des travaux prévus, 19.677 fr. 01. Cautionnement, 1.000 fr. — 13^e lot. Ferblanterie-zinguerie et couverture. Estimation des travaux prévus, 20.532 fr. 71. Cautionnement, 1.000 fr. — 14^e lot. Plâtrerie et peinture. Estimation des travaux prévus, 25.792 fr. 82. Cautionnement, 1.500 fr. — 15^e lot. Marbrerie et fumisterie. Estimation des travaux prévus, 766 fr. Cautionnement, 100 fr. — 16^e lot. Vitrerie. Estimation des travaux prévus, 4.116 fr. 56. Cautionnement, 200 fr. — Les plans, devis et cahier des charges, relatifs auxdits travaux sont déposés au Bureau des Renseignements, à l'Office du Travail, cours Moranl, 39, où chacun sera admis à en prendre connaissance tous les jours non fériés, de 9 heures du matin à 5 heures du soir.

Rhône. — Mardi 15 juin, 2 h. 1/2. — *Mairie de Lyon.* — Construction d'un groupe scolaire dans le quartier de la Buire. — 1^{er} lot. Terrassements. Estimation des travaux prévus, 6.847 fr. 28. Cautionnement, 350 fr. — 2^e lot. Maçonnerie. Estimation des travaux prévus, 157.223 fr. 12. Cautionnement, 8.000 fr. — 3^e lot. Pierre de taille dure. Estimation des travaux prévus, 26.411 fr. 58. Cautionnement, 1.300 fr. — 4^e lot. Pierre de Tournus ou analogue. Estimation des travaux prévus, 38.850 fr. 90. Cautionnement, 1.800 fr. — 5^e lot. Pierre des Estailades et de Sainte-Juste. Estimation des travaux prévus, 53.354 fr. 69. Cautionnement, 2.700 fr. — 7^e lot. Ouvrages en ciment. Estimation des travaux prévus, 15.207 fr. 90. Cautionnement, 750 fr. — 8^e lot. Carrelages et revêtements en céramique. Estimation des travaux prévus, 14.430 fr. 75. Cautionnement, 700 fr. — 9^e lot. Charpente en bois. Estimation des travaux prévus, 4.979 fr. Cautionnement, 250 fr. — 10^e lot. Menuiserie. Estimation des travaux prévus, 47.275 fr. 06. Cautionnement, 2.400 fr. — 12^e lot. Serrurerie. Estimation des travaux prévus, 33.565 fr. 76. Cautionnement, 1.700 fr. — 13^e lot. Ferblanterie, zinguerie, plomberie, canalisations, eaux et gaz, tuiles, écaillés. Estimation des travaux prévus, 45.671 fr. 47. Cautionnement, 2.300 fr. — 14^e lot. Fumisterie. Estimation des travaux prévus, 1.260 fr. Cautionnement, 100 fr. — 15^e lot. Plâtrerie et peinture. Estimation des travaux prévus, 30.379 fr. 54. Cautionnement, 1.500 fr. — 16^e lot. Vitrerie. Estimation des travaux prévus, 6.200 fr. 75. Cautionnement, 300 fr. — 17^e lot. Asphalte. Estimation des travaux prévus, 3.679 fr. 56. Cautionnement, 200 fr. — Les plans, devis et cahier des charges relatifs auxdits travaux sont déposés au Bureau des Renseignements, à l'Office du Travail, cours Moranl, 39, où chacun sera admis à en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de 9 heures du matin à 5 heures du soir.

Ain. — Dimanche 23 mai, 11 h. — *Mairie d'Outriaz.* — Etablissement d'un cimetière. Montant, 9.781 fr. 72. Cautionnement, 1/200^e. — Renseignements à la mairie et chez M. Grillet, architecte, à Nantua.

Ain. — Lundi 24 mai, 2 h. — *Sous-préfecture de Gex.* — Travaux sur chemins de grande communication. Fourniture des matériaux nécessaires pour l'entretien du chemin de grande communication n° 16, entre Lélex, Mijoux et La Forge et entre Mijoux et La Villette, pendant les années 1909, 1910, 1911, 1912 et 1913. Montant, 5.010 fr. Cautionnement, 150 fr. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par M. l'agent voyer en chef à Bourg. — Renseignements à la sous-préfecture et dans les bureaux de M. l'Agent voyer d'arrondissement et aux bureaux des mairies de Lélex et de Mijoux.

Ain. — Jeudi 27 mai, 11 h. — *Mairie de Saint-Didier-sur-Chalaronne.* — Chemin vicinal ordinaire n° 4, de Thoisy à Vanans. Elargissement entre le chemin de grande communication n° 28, embranchement de Thoisy et le chemin de grande communication n° 28, ligne principale, sur 1.109 m. 80. Montant, 3.448 fr. 39. A valoir, 551 fr. 61. Total, 4.000 fr. Cautionnement, 120 fr. — Visa, par M. l'Agent voyer d'arrondissement, trois jours avant l'adjudication. — Renseignements à la mairie.

Ain. — Dimanche 30 mai, 3 h. — *Mairie de Vouvray.* — Chemin vicinal ordinaire n° 2. Construction entre le chemin de grande communication n° 25 et le lieu dit « Au Chazal », sur 1.450 m. 44. Montant, 10.161 fr. 41. A valoir, 335 fr. 59. Total, 10.500 fr. Cautionnement, 400 fr. — Visa par l'agent voyer d'arrondissement, trois jours avant l'adjudication. — Renseignements à la mairie.

Allier. — Dimanche 23 mai, 2 h. — *Mairie de Gannat.* — Travaux d'un jardin public et de ses annexes dans l'enclos Delarue, en 7 lots. 1^{er} Pour le jardin public proprement dit : Lot unique. Montant, 4.654 fr. 10. Cautionnement, 200 fr. — 2^e Pour les annexes du jardin public. 1^{er} lot. Terrassement et maçonnerie. Montant, 6.254 fr. 70. Cautionnement, 210 fr. — 2^e et 4^e lots. Charpente et menuiserie. Montant, 596 fr. 48. — 3^e lot. Couverture et zinguerie. Montant, 515 fr. 56. — 5^e lot. Serrurerie. Montant, 3.367 fr. 40. Cautionnement, 120 fr. — 6^e lot. Plâtrerie, peinture et vitrerie. Montant, 542 fr. 23. — Renseignements à la mairie de Gannat et voir l'affiche d'adjudication.

Côte-d'Or. — Dimanche 23 mai, 2 h. — *Mairie de Nuits-Saint-Georges.*

— Construction d'un hôtel des postes. Montant, 40.085 fr. 30. A valoir, 650 fr. 90. Total, 40.736 fr. 20. Visa, huit jours avant l'adjudication, par M. J. Jamelle, architecte à Dijon, rue J.-J.-Rousseau, 64. — Renseignements à la mairie.

Drôme. — Samedi 29 mai, 3 h. — *Sous-préfecture de Die.* — Travaux vicinaux. — 1^{er} lot. Laval-d'Aix. Chemin n° 1. Réparation et reconstruction de barrages existant dans le ruisseau de Laval-d'Aix. Montant, 4.000 fr. Cautionnement, 150 fr. — 2^e lot. Lus-la-Croix-Haute. Chemin n° 1. Restauration de la chaussée d'empierrement entre la route nationale n° 75 et le village de Lus, sur 1.100 m. Montant, 4.400 fr. Cautionnement, 140 fr. — Visa huit jours avant l'adjudication, par M. l'Agent voyer d'arrondissement de Die. — Un minimum de rabais pourra être fixé avant l'adjudication. — Renseignements au bureau de l'Agent voyer d'arrondissement.

Haute-Savoie. — Mardi 25 mai, 11 h. — *Préfecture.* — Commune de Groisy. Travaux communaux. Construction d'une école mixte au hameau du Plot. Montant, 13.084 fr. 16. — Construction d'une école mixte au hameau de Fontaine-Vive. Montant, 11.702 fr. 51. — Appropriation des écoles de garçons au chef-lieu. Montant, 8.749 fr. 80. — Restauration des écoles de filles au chef-lieu. Montant, 1.804 fr. 68. Total, 35.341 fr. 15. Cautionnement, 1.800 fr. — Renseignements à la préfecture (2^e division).

Haute-Savoie. — Mardi 25 mai, 10 h. 1/2. — *Sous-préfecture de Bonneville.* — Cornier. Appropriation et réparations de l'école des filles. Montant, 4.224 fr. 32. Cautionnement, 220 fr. — Renseignements à la sous-préfecture.

Hérault. — Dimanche 6 juin, 2 h. — *Mairie de Paulhan.* — Travaux communaux. Travaux d'aménagement aux écoles : 1^o Ecoles de filles. Montant, 15.000 fr. Cautionnement, 650 fr. — 2^o Ecole de garçons : 1^{er} lot. maçonnerie et plâtrerie. Montant, 19.881 fr. 24. Cautionnement, 1.000 fr. — 2^e lot. Charpente. Montant, 3.055 fr. 76. Cautionnement, 150 fr. — 3^e lot. Menuiserie, mobilier, serrurerie. Montant, 7.630 fr. 21. Cautionnement, 100 fr. — 4^e lot. zinguerie, peinture, vitrerie. Montant, 1.970 fr. 80. Cautionnement, 100 fr. — Les pièces du projet sont communiquées aux entrepreneurs, tous les jours, excepté dimanches et jours fériés, dans les bureaux de la mairie.

Isère. — Dimanche 23 mai, 10 h. — *Mairie de Romagneux.* — Ecole de garçons. 1^{er} lot. Bâtiment et clôture. Montant, 31.701 fr. 65. Cautionnement, 1.600 fr. — 2^e lot. Mobilier scolaire. Montant, 1.105 fr. Cautionnement, 150 fr. — Plans dressés par M. Reynaud, architecte, à Lyon, et cahier des charges à la mairie tous les jours, de 9 heures à midi et de 2 heures à 6 heures.

Isère. — Samedi 22 mai, 2 h. 1/2. — *Grenoble.* — Travaux d'entretien. Baux d'entretien sur séries de prix des ouvrages de défense de douze syndicats, désignés ci-après, à exécuter pendant les années 1909, 1910, 1911, 1912 et 1913, et qui sont évalués comme il suit : 1^{er} lot, comprenant les huit syndicats ci-après : 1^o Syndicat supérieur de la rive droite de l'Isère; 2^o Syndicat supérieur de la rive gauche; 3^o Syndicat de Bresson à Saint-Ismier; 4^o Syndicat de Saint-Ismier à Grenoble; 5^o Syndicat de Tencin à Lancey; 6^o Syndicat de Lancey à Grenoble; 7^o Syndicat de Pique-Pierre à Roize; 8^o Syndicat de Comboire à l'Echaillon. Montant annuel, 34.000 fr. — 2^e lot, comprenant les quatre syndicats ci-après : 1^o Syndicat de Moirans; 2^o Syndicat du Bas-Grésivaudan; 3^o Syndicat de Pierre-Perret; 4^o Syndicat de Saint-Quentin. Montant annuel, 10.000 fr. — Il existe pour chaque Syndicat un devis et un bordereau de prix spéciaux. Le rabais souscrit pour l'ensemble des Syndicats sera donc appliqué au prix des bordereaux du lot correspondant. — Renseignements chez MM. les Directeurs des Syndicats intéressés.

Isère. — Dimanche 23 mai, 10 h. 1/2. — *Mairie de Saint-Pierre-de-Chartreuse.* — Travaux vicinaux. Chemin vicinal ordinaire n° 5, des Revols au chemin de grande communication n° 57. Construction entre le hameau des Revols et le chemin de grande communication n° 57, par le hameau des Guillels, sur 1.609 m. 20. Montant, 13.800 fr. Cautionnement, 400 fr. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par l'agent voyer d'arrondissement de Grenoble-Ouest, rue Joseph Chanrion, 11, à Grenoble. — Un minimum de rabais sera fixé avant l'adjudication. — Renseignements à la mairie et au bureau de l'agent voyer cantonal de Saint-Laurent-du-Pont.

Isère. — Lundi 24 mai, 3 h. — *Mairie de Bougé-Chambalud.* — Travaux vicinaux. Chemin vicinal ordinaire n° 1, d'Anjou à Annécyron. Construction d'un pont sur la rivière « Le Dolon » et rectification du chemin aux abords, sur 259 m. 40. — 1^{er} lot. Travaux en dehors du tablier en béton de ciment armé. Montant, 19.400 fr. Cautionnement, 550 fr. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par l'agent voyer d'arrondissement de Vienne. — Un minimum de rabais sera fixé avant l'adjudication. — Renseignements à la mairie et dans les bureaux de l'agent voyer du canton de Roussillon.

Isère. — Samedi 29 mai, 10 h. — *Inspection des eaux et forêts de Grenoble-Sud* (rue Pierre-Dupont, 2). — Travaux forestiers. — 1^{er} lot. Forêt domaniale de Prémol. Réfection des toitures de la maison de Prémol et de la maison annexe. Montant, 1.914 fr. 80. Cautionnement, 67 fr. Frais, 10 fr. — 2^e lot. Série domaniale de Livet-et-Gavet. Construction d'un barrage dans le ravin de la Petite-Vaudaine. Montant, 1.402 fr. 56. Cautionnement, 47 fr. Frais, 14 fr. — La déclaration d'intention de soumissionner et les références sont présentées, huit jours au moins avant l'adjudication, à l'inspecteur des eaux et forêts, qui doit les viser à titre de communication. — Renseignements chez M. l'inspecteur des eaux et forêts, à Grenoble, rue Pierre-Dupont, 2, et chez M. le Garde général des eaux et forêts, à Bourg-d'Oisans.

Jura. — Samedi 29 mai, 11 h. — *Mairie de Saint-Claude.* — Agrandissement et appropriation de l'Hôpital. Auteur du projet, M. le Directeur des travaux communaux. Montant des travaux, 132.851 fr. 79. Somme à valoir, 11.548 fr. 21. Ensemble, 144.000 fr. Cautionnement, 4.430 fr. — Dans l'éva-

uation ci-dessus ne sont pas compris les travaux d'installation du chauffage à la vapeur d'eau à basse pression, ni l'acquisition du mobilier. — Renseignements à la mairie.

Loire. — Vendredi 28 mai, 2 h. 1/2. — *Sous-préfecture de Roanne.* — Montagny et Combre. Chemin de grande communication n° 51, d'Arconsat à Thizy. Construction entre le bourg de Montagny et la Maison-Blanche, sur 2.277 m. 33. Montant, 36.046 fr. 15. A valoir, 2.453 fr. 85. Total, 38.500 fr. Cautionnement 1.400 fr. — Visa par M. l'Agent voyer d'arrondissement de Roanne, huit jours avant l'adjudication. — Renseignements à la sous-préfecture.

Saône-et-Loire. — Mercredi 26 mai, 2 h. 1/2. — *Sous-préfecture d'Autun.* — Travaux sur chemins. — 1^{er} lot. Chemin de grande communication de Nolay à Montcenis. Construction sur 1.740 m. Montant, 29.200 fr. — 2^e lot. Chemin d'intérêt commun de Lucenay à Saint-Léger-sous-Beuvray. Redressement d'une partie du chemin, sur 418 m., commune de Tavernay. Montant, 2.100 fr. — Renseignements à la sous-préfecture.

Saône-et-Loire. — Dimanche 6 juin, 2 h. 1/2. — *Mairie de Toulon-sur-Arroux.* — Travaux à exécuter à l'Hôpital. — 1^{er} lot. Construction d'un pavillon d'isolement pour contagieux, installation d'une maternité, réparations intérieures et extérieures du grand bâtiment, création de services nouveaux, etc. Montant, 19.937 fr. 35. Cautionnement, 660 fr. — 2^e lot. Installation et distribution d'eau sous pression : pompes, réservoirs, tuyaux, plomb et robinetterie, Montant, 2.083 fr. Cautionnement, 70 fr. — 3^e lot. Mobilier, literie, baignoires et lavabos, etc. Montant, 3.726 fr., fera l'objet d'une adjudication ultérieure. — 4^e lot. Chauffage à vapeur à basse pression (système à simple tuyau). Montant, 5.291 fr. 50 à passer de gré à gré. Auteur des projets, M. Guérin, architecte, à Autun. — Renseignements à la mairie.

Saône-et-Loire. — Lundi 7 juin, 2 h. — *Sous-préfecture de Louhans.* — Montret. Construction d'un bureau de poste. Montant, 13.777 fr. 63. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par M. Mazier, conducteur des ponts et chaussées, à Montret. — Renseignements à la sous-préfecture.

Savoie. — Samedi 22 mai, 10 h. — *Préfecture.* — Travaux communaux. Alimentation en eau potable de la commune de Montmélan. Dérivation d'une partie des eaux de la source de Domperron. Projet dressé par M. Sylvestre, conducteur des ponts et chaussées. Montant, 2.884 fr. 90. A valoir pour imprévus et honoraires de l'auteur du projet, 515 fr. 10. Cautionnement, 140 fr. — Construction d'un réservoir d'eau à Montmélan. Projet dressé par M. Sylvestre, conducteur des ponts et chaussées. Montant, 4.858 fr. 31. A valoir, 198 fr. 79. Honoraires, 242 fr. 91. Cautionnement, 200 fr. — Alimentation en eau potable du hameau de la Chapelle, commune de Cruet. Projet dressé par M. Curtillet, sous-ingénieur des ponts et chaussées. Montant,

11.019 fr. 07. A valoir, 1.000 fr. 16. Honoraires, 480 fr. 77. Cautionnement, 360 fr. — Pour distribution d'eau au hameau chef-lieu, commune de La Compté. Projet dressé par M. Monod, agent voyer. Montant, 3.506 fr. 72. A valoir, 1.607 fr. 94. Honoraires, 175 fr. 34. Cautionnement, 150 fr. — Renseignements à la préfecture.

Vaucluse. — Dimanche 23 mai, 2 h. — *Mairie de Jonquières.* — Travaux communaux. Construction d'un abattoir public. — Lot unique. Maçonnerie, charpente, menuiserie, serrurerie, peinture et vitrerie. Auteur du projet, M. Bourgues, conducteur des ponts et chaussées à Orange. Montant, 13.000 fr. Cautionnement, 400 fr. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par M. Bourgues, conducteur des ponts et chaussées, à Orange. — Renseignements à la mairie et dans les bureaux de M. Bourgues, conducteur des ponts et chaussées, rue de Pertuis, 5, à Orange.

SPECTACLES

OLYMPIA C'est mardi prochain, 18 mai, jour du Grand Prix, qu'a lieu la réouverture du vaste et luxueux music-hall de la rue Duquesne, qui inaugurera la saison d'été avec une troupe tout à fait extraordinaire. — Tous les soirs à 8 heures, les jeudis, dimanches et fêtes à 2 h. 1/2 en matinée à prix réduits, on trouvera un attrayant et divertissant spectacle. Les tramways Perrache-Parc, Cordeliers-Saint-Jean, desservent directement l'Olympia.

SOCIÉTÉ DES COURSES DE LYON Hippodrome du Grand - Camp. — Dimanche 16, mardi 18, jeudi 20, et dimanche 23 mai.

PANORAMA DE MADAGASCAR prise de Tananarive par les troupes du général Duchesne (30 septembre 1905). Œuvre du peintre L. Tinayre, boulevard Pommerol, près la gare des Brotteaux et le parc de la Tête-d'Or, — Entrée permanente de 9 heures du matin à la nuit.

TOUR MÉTALLIQUE DE FOURVIÈRE Ascenseur fonctionnant toute la journée, prix : 1 franc. — Magnifique panorama sur la ville, les monts d'Or et les Alpes.

L'Imprimeur-Gérant : A. REY.

Lyon — Imprimerie A. REY, 4, rue Gentil — 51901

TOUS POUR UN MAISON DE RETRAITE UN POUR TOUS

DES

Artistes de Concerts et Music-Halls

TIRAGE
15 Juin 1909

• LOTERIE •

Autorisée par Arrêté Ministériel du 18 Avril 1907

621.000 FRANCS

LE BILLET
1 franc

1^{er} Gros lot: 250.000 fr. — 2^e, 100.000 fr. — 3^e, 50.000 fr.

En vente dans toute la France et les Colonies, chez Librairies, Bureaux de tabacs, etc. Pour recevoir à domicile, envoyer à l'AGENCE FOURNIER, dépositaire générale pour la région, 14, rue Confort, Lyon, et dans ses Succursales, mandat-poste du montant des billets avec enveloppe affranchie à 0,15 pour 5 billets.

FOURNISSEURS DE LA CONSTRUCTION

**ARDOISES, TUILES, BRIQUES,
POTERIE & SABLE**

ARDOISES pour toitures, dalles, urinoirs, tablettes, tableaux, etc. Entrepôt J. GUICHARD fils, leur représentant de la Commission des Ardoisières l'Angers, chemin de Vacques, 50 bis, LYON

FAVRE FRERES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Plâtres, chaux hydrauliques et ciments. Carreaux de Verdun, tuyaux Grès et Boisseaux. Ardoises.

CIMENTS, CHAUX, PLATRE, BITUME & PAVES

FAVRE FRERES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Ciments de Grenoble. Chaux hydrauliques et plâtres. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Carreaux de Verdun.

PEINTURE & PLATRE

FAVRE FRERES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. — Fabrique de plâtre de Lyon, entrepôt général des Tuileries de Bourgogne, chaux hydrauliques et ciments. Carreaux de Verdun. Ardoises.

CERAMIQUE

PRODUITS CERAMIQUES. PROST FRERES, fabricant Jean-Claude PROST, succés, à la Tour-de-Salvagny (Rhône). Magasins et bureaux à Lyon, quai de Bondy 16. Spécialité de tuyaux en terre cuite et tuyaux en grès pour conduites d'eau et pour bâtiments. Appareils pour sièges incandescents, panneaux et carreaux en faïence, etc. — Succursale à St-Etienne, rue de la Préfecture, 22

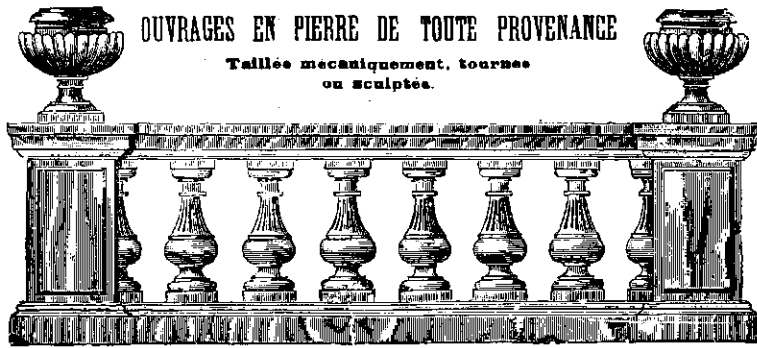
FAVRE FRERES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Plâtres. Tuyaux Grès et Boisseaux, Ardoises.

F. LAUZUN & C^{IE}

BOURG-SAINT-ANDÉOL (Ardèche)

CARRELAGES MOSAIQUES, GRANITÉS ET INCRUSTÉS DE MARBRE

BALUSTRADES
à partir de 10 francs le mètre courant



BALUSTRADES
à partir de 10 francs le mètre courant

OUVRAGES EN PIERRE DE TOUTE PROVENANCE

Taillés mécaniquement, tournés
ou sculptés.

Envoi franco de l'Album

DEMANDEZ PARTOUT

RHUM MARQUISAT

SUPERIOR QUALITY

Old Rum from Jamaica Plantations

Le RHUM MARQUISAT se recommande tout spécialement aux gourmets par son arôme délicieux et la finesse de son goût.

Le RHUM MARQUISAT ne craint pas d'être comparé aux meilleures marques lancées à ce jour.

Dépôt général : H. & F. PIROIRD Frères, 10, Rue Grenette, LYON

En vente dans toutes les bonnes Maisons de Liqueurs et d'Épicerie fine
BIEN EXIGER LA MARQUE

CIMENTS DE LA PORTE DE FRANCE

MADIOT & BRÉDY

CONCESSIONNAIRES POUR LE RHONE

21, Rue de la Corderie, LYON-VAISE

CIMENTS. — CHAUX HYDRAULIQUES. — PLATRES — LATTES.

BRIQUES. — PLATRES DE PARIS. — DALLES EN CIMENT

TUYAUX GRÈS ET POTERIE

TUILES, marques "BOURGOGNE SUPÉRIEURE" et "CHARAVAY"

CHAUFFAGE HYGIÉNIQUE

par l'eau chaude et la vapeur à basse pression

POUR CHATEAUX, HOTELS, HABITATIONS, SERRES

C. DREVET & FILS

CONSTRUCTEURS

63, Rue de la Vilette, LYON

REPRODUCTION
E. ACHARD

des plans et dessins en traits noirs et de toutes couleurs sur fond blanc, sur Canson, Wathman, papier ou toile calque etc.; d'après calques à l'encre de Chine ou au crayon noir
3, rue Fénélon Le meilleur marché sur place
Téléph. 37.72 - LYON et le plus rapide de la Région

EN VENTE

A L'AGENCE FOURNIER

Rue Confort, 14, LYON

LOIS DES 25 FÉVRIER 1901
ET 30 MARS 1902

modifiant le régime fiscal des successions et donations et admettant pour le paiement des droits de succession le principe de la déduction des dettes civiles et commerciales et de l'impôt progressif

A ces lois sont annexés des barèmes complets permettant de liquider facilement et rapidement les nouveaux droits de succession, quelle que soit l'importance des parts héréditaires.

Par P. VALABRÈGUE

Receveur de l'Enregistrement, des Domaines
et du Timbre

Prix : 2,25; par la poste : 2,40

A VENDRE Groupe hydro-électrique
Turbine 200 HP, 35 m. de pression, 420 tours, accouplée à 2 génératrices à courant alternatif, 3.000 volts, 50 cycles, 22 ampères chacune. Le groupe peut fournir du courant monophasé ou biphasé.

Offres sous H. 1739 F. à Haasenstein et Vogler, Fribourg.

"LA CONCORDE"

COMPAGNIE D'ASSURANCES
CONTRE LES

ACCIDENTS
DE TOUTE NATURE

Capital Social : Six millions huit cent mille francs

Assurances individuelles. — Assurances des domestiques. — Assurances agricoles. — Assurances des automobiles, chevaux et voitures. — Assurances commerciales et ouvrières.

PAULE et TURPEAU, agents généraux
39, rue de la Bourse, LYON, Téléphone 25-09

THÉ

DES MANDARINS

Qualité extra supérieure

DÉPÔT GÉNÉRAL :

H. et F. PIROIRD Frères

10, Rue Grenette, LYON